Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 0570992
Centre d'intérêt: 260

Les élèves doués et talentueux à l'école : état de développement / [pour le Ministère de l'éducation]. -- [Québec] : Le Ministère, [1985?].
65 p. ; 26 cm.

Code: 28-1741. Bibliogr.: p. 57-65.

ISBN 2-559-07777-6

Descripteur(s): *Surdoué *Politique gouvernementale *Plan de développement *Services aux étudiants *Rôle de l'école *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Douance

Les enfants doués et talentueux existent-ils vraiment? Si oui, qui sont-ils? S'agit-il uniquement d'élèves excellents en mathématique, en français, en sciences? Ont-ils des besoins différents de la majorité des élèves? Le document vise à alimenter la réflexion sur le sujet. Se situant dans la continuité des travaux sur la douance, le document fait le point sur la situation telle qu'elle se présente aux agents d'éducation, qu'ils soient du MEQ, des universités ou des commissions scolaires. Il présente les perspectives de développement que le MEQ entrevoit actuellement dans le domaine, perspectives qui respectent les orientations de la politique éducative québécoise.

Le document comprend quatre chapitres. Le premier aborde la problématique des élèves doués et talentueux et la situation de ces élèves au Québec. Le deuxième apporte quelques clarifications au sujet de la douance et du talent. Le troisième dégage les orientations qui font actuellement l'objet d'un certain consensus. Enfin, le quatrième indique les perspectives de développement de services destinés aux élèves doués et talentueux.

Le ministère de l'Education reconnaît, de façon non équivoque, la présence à l'école d'enfants aux qualités exceptionnelles pour lesquels il existe peu de services adaptés. Il lance une invitation explicite aux écoles afin que, dans leur projet éducatif, elles accordent à ces enfants une place qui leur permette d'accéder à des niveaux d'excellence dans une foule de domaines: le domaine cognitif certes, mais aussi les domaines tout aussi importants de la créativité, de l'affectivité et de la sensori-motricité.

Type de document: e

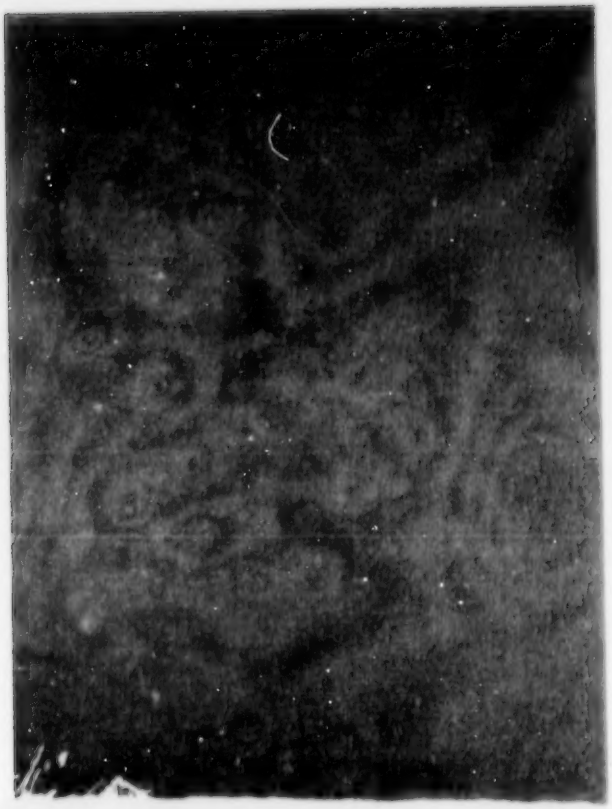

EDUQ 8570992

Les élèves doués et talentueux à l'école

État et développement

Dans le présent document,
le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement
dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal : 3e trimestre 1985
ISBN 2-559-07777-6

Présentation

Au tournant des années 80, l'énoncé de politique *L'École québécoise* venait rappeler l'orientation fondamentale d'égalité des chances dans notre système scolaire et renforcer la préoccupation pour la qualité de l'éducation. C'est ainsi qu'au primaire et au secondaire de nouveaux programmes d'études, les mêmes pour tous les élèves, furent élaborés et que les voies de l'enseignement secondaire qui défavorisaient certains groupes d'élèves furent abolies.

Ces changements pédagogiques et organisationnels dans nos écoles, conjugués à d'autres facteurs tels que l'avènement de l'ère technologique et la recherche de l'excellence, ont contribué à sensibiliser le monde scolaire et la population en général au phénomène de la douance et du talent.

Le Conseil supérieur de l'éducation en a fait une de ses préoccupations majeures. Déjà, en juin 1983, il faisait parvenir au ministère de l'Éducation un avis relatif aux jeunes doués et talentueux. Plus récemment dans l'avis sur les écoles innovatrices (dites « alternatives »), une des recommandations touchait plus particulièrement la reconnaissance des droits des élèves doués et talentueux à des services éducatifs appropriés.

S'appuyant sur ces avis, sur les principes de renouvellement de l'école québécoise, sur l'état des recherches effectuées au Québec et ailleurs et sur le résultat des expériences menées dans des écoles, le ministère propose, dans le présent document, un certain nombre d'orientations. Ces propositions pourront servir de cadre de référence aux milieux scolaires dans l'adaptation du système scolaire aux besoins des élèves doués et talentueux.

Les voies de développement proposées se veulent dynamiques et évolueront sans doute à la lumière des expériences qui se vivent et qui se vivront de plus en plus dans les écoles du Québec. Les orientations sous-jacentes n'entendent pas bouleverser celles qui ont été définies pour l'ensemble des services éducatifs. En fait, le cadre actuel de l'enseignement comporte déjà plusieurs éléments de souplesse qui favorisent une réponse appropriée aux besoins de groupes particuliers d'élèves: caractère facultatif de la répartition du temps dans les maquettes-horaires, adaptation de l'enseignement, programmes d'établissement, etc. Certains milieux scolaires ont d'ailleurs commencé à se prévaloir de ces dispositions pour organiser des services aux élèves doués et talentueux. Ils montrent le chemin dans lequel nous devons collectivement nous engager.

La publication du présent cadre de développement constitue un des moyens par lesquels le ministère de l'Éducation entend soutenir les milieux dans la mise en place de solutions pédagogiques adaptées aux jeunes doués et talentueux et favoriser ainsi l'émergence de l'excellence.

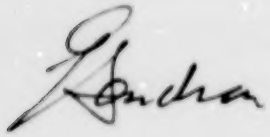

Le ministre de l'Éducation,
François Gendron

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION 1

CHAPITRE PREMIER: **Éléments de problématique** 5

1.1 La démocratisation de l'éducation et les élèves doués et talentueux 9
1.2 Des objections à une intervention 11
1.3 Des facteurs incitatifs 13
1.4 Des actions en cours 14

CHAPITRE II: **Clarifications nécessaires** 19

2.1 Une conception de la douance et du talent 23
2.2 Caractéristiques des élèves doués et talentueux 25

CHAPITRES III: **Orientations en devenir** 27

3.1 L'éducation au Québec et les élèves doués et talentueux 31
3.2 Des orientations particulières 33
3.2.1 Repérer les élèves doués et talentueux 33
3.2.2 Privilégier l'enrichissement comme moyen de répondre aux besoins particuliers de ces jeunes 34
3.2.3 Favoriser un enseignement à caractère personnalisé, faisant appel à une participation active du jeune 36
3.2.4 Faire appel à des moyens diversifiés 37
3.2.5 Exploiter au maximum le cadre scolaire régulier 37
3.2.6 Miser sur l'action de l'équipe-école 38
3.2.7 Reconnaître les succès dans la voie de l'excellence 38
3.2.8 Assurer la participation active des parents et de la communauté 39

CHAPITRE IV: **Perspectives de développement** 41

4.1 Des instruments d'identification 45
4.2 Un matériel didactique approprié 46
4.3 Des modèles d'intervention personnalisée 47
4.4 Une organisation souple 48
4.5 Un personnel scolaire qualifié 49

CONCLUSION 51

DOCUMENTS CONSULTÉS 55

INTRODUCTION

Les enfants doués et talentueux, dont il est tant question depuis quelque temps, existent-ils vraiment? Si oui, qui sont-ils? S'agit-il uniquement d'élèves excellents en mathématique, en français, en sciences? Ont-ils des besoins différents de la majorité des élèves? Vivent-ils des difficultés d'adaptation? Ont-ils été négligés? L'école permet-elle aux élèves doués et talentueux d'accéder à des niveaux d'excellence dans plusieurs domaines? L'école doit-elle leur offrir des services particuliers, voire les regrouper dans des classes ou des écoles spéciales? Ne sont-ils pas déjà privilégiés, équipés pour s'en sortir seuls? Ne risque-t-on pas de favoriser l'élitisme? Ne fait-on pas face, par ailleurs, à un gaspillage éhonté de talents dont le Québec pourrait profiter? Existe-t-il des milieux scolaires où se vivent des expériences d'intervention auprès de ces jeunes? Les enseignants sont-ils prêts à intervenir? Ont-ils des outils à leur disposition? Quelle approche pédagogique doit-on privilégier?

Voilà autant de questions qui fusent de toutes parts au moment même où les Québécois, dans divers domaines, sont invités à miser sur l'excellence, à favoriser l'émergence de l'excellence. Le présent document n'a pas la prétention de clore le débat sur l'ensemble des questions soulevées mais plutôt d'apporter des éléments de réponses pouvant alimenter la réflexion déjà entreprise sur le sujet. En effet, les travaux et les réflexions sur la douance[1] et le talent sont assez récents et peu nombreux. On assiste cependant à un accroissement des recherches et des expériences d'intervention auprès des élèves doués et talentueux dans les écoles du Québec. Au Ministère, la Direction générale du développement pédagogique a mis sur pied un comité réunissant des personnes intéressées par la douance, qui remettait en juin 1982 un rapport intitulé « Assises théoriques et propositions d'aménagements organisationnels et pédagogiques pour assurer des services éducatifs de qualité aux élèves doués ou talentueux ». Cette étude pose d'abord les fondements théoriques devant inspirer les interventions ministérielles pour les élèves doués et talentueux du primaire et du secondaire, propose des aménagements aux régimes pédagogiques et finalement fait un certain nombre de recommandations. En juin 1983, le Conseil supérieur de l'éducation adressait au ministre de l'Éducation un avis sur « la place faite aux jeunes en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et aux jeunes doués et talentueux dans une école secondaire en quête d'excellence ». Le Conseil, suite à l'analyse d'expériences vécues dans les écoles, recommande notamment de reconnaître la présence des élèves doués et talentueux à l'école et de leur assurer des services particuliers par des éducateurs formés pour intervenir auprès de ces élèves et ayant à leur disposition les outils pédagogiques nécessaires.

Le présent document se situe dans la continuité de ces travaux et réflexions. Il fait le point sur la situation telle qu'elle se présente aux agents d'éducation, qu'ils soient du Ministère, des universités ou des commissions scolaires. De plus, il présente les perspectives de développement que le Ministère entrevoit actuellement dans le domaine en question, perspectives qui respectent les orientations de la politi-

que éducative québécoise. On y aborde donc plus particulièrement la question des élèves doués et talentueux qui sont en droit de se voir offrir des services correspondant à leurs besoins. Cependant, même si la plupart des observations peuvent s'adresser à l'ensemble de la population scolaire, le fait de centrer les propos sur les élèves doués et talentueux permettra d'attirer l'attention sur cette question tout en gardant présents à l'esprit les objectifs visés par le système québécois pour l'ensemble de ses élèves.

Le présent document s'adresse aux agents d'éducation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, de même qu'aux chercheurs participant à des expériences d'intervention éducative auprès des élèves doués et talentueux.

Il comprend quatre chapitres : le premier aborde des éléments de la problématique des élèves doués et talentueux et leur situation particulière au Québec ; le deuxième apporte quelques clarifications au sujet de la douance et du talent ; le troisième dégage les orientations qui font actuellement l'objet d'un certain consensus ; enfin, le quatrième indique les perspectives de développement de services destinés aux élèves doués et talentueux.

---

1 Douance : néologisme québécois qui désigne, comme l'anglais « giftedness », la qualité d'une personne douée, c'est-à-dire qui possède des aptitudes supérieures à la moyenne.

CHAPITRE PREMIER

Éléments de problématique

Depuis la parution de l'énoncé de politique *L'École québécoise*, des moyens considérables ont été mis à la disposition des milieux scolaires pour assurer à tous une éducation de qualité. Comment se fait-il qu'un groupe d'élèves comme les doués et les talentueux n'aient pas reçu l'attention nécessaire? Quelles sont les principales objections à la mise en place de services particuliers pour ces jeunes? À l'opposé, quels sont les facteurs qui incitent de plus en plus à une intervention auprès de ces élèves? Enfin, y a-t-il des actions en cours pour répondre à leurs besoins? Sans dégager toute la problématique de l'éducation de ces jeunes, le premier chapitre veut apporter des éléments de réponse aux quelques interrogations ci-dessus.

1.1 La démocratisation de l'éducation et les élèves doués et talentueux

La démocratisation de l'éducation qui est à la base de la réforme scolaire, s'est traduite par une plus grande accessibilité de l'école aux enfants québécois; le Québec optait pour une école ouverte à tous et à toutes. Il en est résulté rapidement une population scolaire plus nombreuse et plus diversifiée. Dans un contexte d'urgence où il fallait viser à une fréquentation scolaire généralisée, l'attention s'est portée sur la mise en place d'une infrastructure permettant d'accroître la capacité d'accueil des écoles et sur la mise sur pied de services éducatifs propres à répondre aux besoins de la majorité. Aussi les diverses minorités, à l'intérieur du système scolaire, ont-elles été négligées, sauf les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, pour lesquels on a organisé et implanté des services spécialisés.

Plus récemment, l'énoncé de politique *L'École québécoise*, en rappelant le droit de tous à une éducation de qualité, en insistant sur le principe de l'égalité des chances et surtout en affirmant clairement le droit à la différence, obligeait les milieux scolaires à reconnaître la présence à l'école de groupes minoritaires ayant des besoins différents et à leur offrir des services éducatifs adaptés à ces besoins. Compte tenu des valeurs traditionnelles du Québec, les agents d'éducation se sont tournés vers les élèves qui paraissaient les plus démunis plutôt que vers les mieux nantis. C'est ainsi que le Ministère, au cours des dernières années, a défini des orientations et mis en place à l'aide de mesures spéciales des services particuliers pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, pour les enfants des milieux économiquement faibles, pour les jeunes des minorités culturelles.

De même, les nouveaux régimes pédagogiques contiennent toute une série de mesures destinées à mieux répondre aux besoins d'individus et de groupes particuliers; mais ces mesures sont orientées davantage vers les plus démunis. Plusieurs sont d'avis que les nouveaux régimes, en particulier celui du secondaire qui a entraîné l'abolition du système des voies telles qu'on les connaissait, sont l'un des facteurs qui ont amené une prise de conscience des difficultés vécues par les élèves doués et talentueux. Cette disparition des voies, conjugée à l'intérêt pour les plus démunis qui a mobilisé les énergies des agents d'éducation, a entraîné une diminution des programmes d'enrichissement même si certains articles des régimes pédagogiques évoquent la possibilité d'utiliser l'enrichissement comme formule éventuelle d'adaptation des services aux élèves.

Par ailleurs, un système scolaire qui s'est donné pour grande orientation d'assurer à tous des services éducatifs de qualité permettant à chacun le plein épanouissement de sa personnalité et respectant les besoins différents de chacun des élèves, devrait aussi se préoccuper des élèves doués et talentueux. Autant dans *L'École québécoise* que dans les nouveaux régimes pédagogiques et dans les documents d'orientation se rapportant à divers domaines d'activités, tout a été axé sur l'amélioration de la qualité de l'éducation. En principe, ce faisant, on ouvrait la porte à la recherche de l'excellence pour le plus grand nombre. Mais en pratique, à cause d'une série d'objections dont on traitera dans les paragraphes suivants, on a hésité à donner une place à l'excellence. Il faut donc en arriver à faire de l'excellence un leitmotiv qui suscitera la mise en place de services adaptés aux élèves doués et talentueux.

1.2 Des objections à une intervention

Il existe beaucoup de réticences au Québec à l'égard d'une intervention spécifique en faveur des élèves doués et talentueux. Plusieurs raisons sont fréquemment invoquées contre toutes mesures particulières à leur intention dont le danger de l'élitisme, l'autosuffisance de ces élèves, la rareté des ressources et le caractère non prioritaire d'une attention spéciale qui leur serait portée.

On craint que de tels programmes d'intervention n'encouragent l'élitisme, ne favorisent l'émergence d'une classe supérieure et donc ne soient pas démocratiques. Sous cette objection se profile l'objectif de l'égalité des chances en éducation. Il convient de rappeler qu'assurer « la démocratie » du système scolaire ne signifie pas qu'il soit nécessaire de dispenser les mêmes services à tous les élèves. Une telle conception ne reconnaît pas l'existence des différences individuelles chez les élèves et nie la nécessité d'adapter les interventions éducatives en offrant, le cas échéant, des mesures particulières. Quant au concept d'« élites », le Conseil supérieur de l'éducation souligne, à juste titre, que « l'école secondaire ne peut renoncer à favoriser l'émergence de l'excellence et se soustraire à la responsabilité de préparer les meilleures compétences possibles »[1]. Dans son rapport 1980-1981, le Conseil supérieur de l'éducation rappelle encore que « former des élites ne signifie pas automatiquement que l'école formera des dominants. De plus, permettre et encourager l'émergence des meilleurs ne sous-développe pas les autres pour autant. D'ailleurs, il s'agit beaucoup plus de former des élites qu'une élite »[2].

On invoque souvent la dimension de l'autosuffisance de ces élèves. La croyance populaire veut que les élèves doués et talentueux n'aient pas besoin d'aide particulière; ils peuvent facilement se sortir tout seuls de leurs difficultés. Plusieurs recherches révèlent une situation fort différente. Cette minorité éprouve des problèmes de toutes sortes: isolement social, aliénation, faible estime de soi, comportement agressif, stress, tension, sous-performance, etc. Plusieurs enfants doués en viennent à dissimuler leurs talents et à supprimer leurs différences. D'autres peuvent devenir une menace pour l'enseignant. La présence de ces problèmes justifie la nécessité d'adapter les services éducatifs aux élèves en question.

---

1. Conseil supérieur de l'éducation, *La place faite aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et aux jeunes doués et talentueux dans une école secondaire en quête d'excellence*, Avis au ministre de l'Éducation, juin 1985, p. 17.
2. Conseil supérieur de l'éducation, Rapport 1980-1981, tome II, *La fonction sociale de l'institution scolaire*, Québec, 1981, p. 52.

On entend fréquemment qu'à cause de la rareté des ressources il est difficile de mettre sur pied des programmes d'intervention en faveur des enfants doués et talentueux. Pourtant, l'expérience de certains milieux scolaires montre que de tels programmes n'engendrent pas forcément des coûts excessifs, surtout lorsque le développement de ces programmes est réparti sur un certain temps; des aménagements administratifs sont possibles sans qu'il y ait nécessairement un effet direct sur les ressources financières disponibles.

Enfin, et notamment pour les raisons invoquées ci-dessus, on en arrive facilement à la conclusion que les programmes destinés aux élèves doués et talentueux ne sont pas prioritaires, surtout dans un contexte de restriction des ressources. D'autres élèves semblent avoir des besoins beaucoup plus criants. Trancher un tel débat dans un système scolaire qui a pour objectif d'assurer le plein épanouissement de chaque élève est très difficile. C'est une question d'équité au regard des orientations de notre système d'éducation.

1.3 Des facteurs incitatifs

Parallèlement à ces objections, un certain nombre de facteurs positifs incitent les milieux scolaires à intervenir. De plus en plus, les médias, les parents et divers organismes exercent une pression morale sur les responsables de l'éducation afin que les élèves doués et talentueux soient reconnus comme tels et reçoivent, comme les autres groupes minoritaires de l'école, des services répondant à leurs besoins. C'est ainsi qu'on parle de gaspillage de talents, de nivellement par le bas, d'élèves sous-performants, d'élèves remplis de talents et qui décrochent. Invoquant le droit qu'a tout enfant de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité, ces divers groupes de pression demandent à l'école de permettre aux jeunes qui manifestent des dons et des talents exceptionnels d'aller jusqu'au bout de leurs possibilités.

L'avènement d'une ère technologique nouvelle qui laisse entrevoir pour demain une société où les problèmes seront de plus en plus complexes incite à miser sur les jeunes aux aptitudes exceptionnelles, qui deviendront les adultes de demain capables de résoudre ces problèmes. Il faut développer de façon optimale le potentiel des jeunes qui sauront maîtriser les nouvelles technologies. Celles-ci entrent de plain-pied dans les écoles et deviennent des outils pédagogiques précieux qui pourront permettre aux jeunes en question de s'impliquer eux-mêmes dans leur démarche d'apprentissage et de voguer selon un rythme d'apprentissage plus rapide, et donc plus respectueux de leurs caractéristiques propres.

L'énoncé de politique *L'École québécoise*, les régimes pédagogiques, les politiques sectorielles récentes ont énormément mis l'accent sur le respect des différences individuelles des élèves. Dans un souci de cohérence, on ne peut négliger plus longtemps un groupe d'élèves dont on reconnaît de plus en plus l'existence à l'école. Les écoles doivent en tenir compte dans leur projet éducatif et leur offrir des services adaptés. Ces jeunes seront d'un apport précieux dans la recherche de l'excellence.

1.4 Des actions en cours

Plusieurs pays déploient des efforts considérables dans le domaine de l'action éducative en faveur des élèves doués et talentueux. Parmi les pays les plus avancés pour l'intérêt qu'ils portent aux enfants doués, on trouve l'Angleterre, Israël, l'Inde, le Brésil, la Tchécoslovaquie, le Vénézuela, la Syrie et la Turquie, sans oublier les États-Unis, leader dans ce domaine. Les mesures prises dans ces pays en faveur des enfants doués et talentueux ne seront pas rappelées ici. Il existe des études spécialisées sur le sujet. Les paragraphes suivants font toutefois état brièvement de la situation aux États-Unis, dans les provinces canadiennes, plus particulièrement au Québec.

Pour faciliter l'organisation de services pour les enfants doués et talentueux, les États-Unis, en 1972, ont créé au sein même du ministère de l'Éducation à Washington un organisme fédéral, l'« Office for the Gifted and Talented ». Cet organisme soutient financièrement certains services spécifiques par des subventions spéciales. La majorité des services en place se traduisent par l'accélération ou l'enrichissement et leurs applications sont variées (cours d'été, cours de fins de semaine, stages d'études, classes spéciales, etc.). On note un intérêt de plus en plus marqué pour les méthodes qui visent la créativité.

Au Canada, plusieurs provinces ont développé des programmes destinés aux élèves doués et talentueux. Une enquête menée en 1980 par l'Association canadienne d'éducation dans le cadre d'une étude[1] sur les élèves surdoués révèle qu'aucune subvention spéciale n'est réservée à ces élèves, mais que les ministères encouragent de diverses autres manières les instances locales. Parmi les expériences éducatives, au Canada, on trouve l'enrichissement, le développement de la créativité et la mise en valeur de la pensée créatrice et productrice.

Au Québec, on hésite à prévoir des mesures spécifiquement destinées aux élèves doués et talentueux, pour les motifs déjà invoqués. Les résultats d'un sondage entrepris dans le cadre de la même étude par l'Association canadienne d'éducation révélait qu'au Québec, seulement 16% des commissions scolaires organisaient alors des programmes spéciaux, comparativement à 61% en Ontario. D'ailleurs, c'était le Québec qui avait, au Canada, le moins de mesures destinées à ces élèves.

Néanmoins, un certain intérêt pour cette question se manifeste au Québec, surtout depuis la tenue à Montréal, pendant l'été 1981, du quatrième congrès international sur l'enfance surdouée. Les universités québécoises s'intéressent de plus en plus à cette question. C'est ainsi que l'Université McGill a depuis 1973 un projet sur les élèves doués et talentueux conduisant à de la recherche sur le sujet, à des cours de perfectionnement pour les enseignants, à un diplôme en psychologie et en éducation particulièrement axé sur les élèves doués; de plus, cette université a mis sur pied un important centre de

ressources; enfin, elle organise au cours de l'été une école pour les élèves doués et talentueux qui permet à des enseignants d'acquérir des connaissances pratiques sur cette population scolaire. Au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal, il existe un groupe d'intervention et de recherche sur l'enfance douée et talentueuse (GIREDT), qui a entrepris des travaux sur cette question au cours de l'année 1981. Un vidéogramme sur la douance a été produit en collaboration avec la Commission des écoles catholiques de Montréal; un centre de documentation sur le sujet a été monté. Au département d'orthopédagogie de l'Université de Montréal, des étudiants font porter leurs travaux de recherche sur l'enfance douée et talentueuse. À l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans le cadre du programme de formation des futurs éducateurs, il se donne quelques cours sur les élèves doués et talentueux. Cette dernière université, en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal et quatre commissions scolaires de la région de Trois-Rivières, expérimente un programme d'enrichissement pour quelques enfants doués et talentueux et leur ouvre les portes de certains de ses laboratoires.

De leur côté, de plus en plus de commissions scolaires réalisent des activités destinées à cette catégorie d'élèves. Par exemple, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal demande aux écoles d'identifier, au début de chaque année, les élèves doués et talentueux. Un programme adapté est offert à ces élèves, soit par l'exploitation de centres de ressources, soit par leur participation à des activités spéciales (débats oratoires, festival des beaux-arts), soit par leur participation à temps partiel à des classes spéciales... À la Commission des écoles catholiques de Montréal, de nombreuses recherches ont été effectuées, en particulier sur l'identification des élèves doués et talentueux, et quelques écoles expérimentent des modèles d'intervention. Par exemple, les élèves doués et talentueux de l'école Christ-Roi consacrent la moitié de leur temps au programme scolaire et complètent leur horaire par des activités d'enrichissement. On offre des programmes enrichis à certains élèves de l'école Sainte-Colette. Quelques élèves doués et talentueux, mais sous-performants, de l'école polyvalente Jeanne-Mance ont été regroupés et reçoivent un programme adapté. Aux commissions scolaires du Lac Saint-Pierre et de Chicoutimi, un programme basé sur une approche pédagogique inspirée de Renzulli se met graduellement en place. La Commission des écoles catholiques de Québec s'est donné une politique de services aux élèves doués et talentueux.

1. Borthwick, Burton et coll., *Les élèves surdoués au Canada*, l'Association canadienne d'éducation, 1980.

Outre ces expériences, certains projets, se rapprochant davantage de l'école innovatrice (dite « alternative »), existent depuis quelques années. Ces écoles ne reçoivent pas exclusivement des élèves doués et talentueux. Elles constituent cependant des exemples intéressants d'adaptation du système public aux besoins et intérêts de certains jeunes. Par exemple, la Maîtrise des petits chanteurs du Mont-Royal et celle de Québec dispensent depuis longtemps à la fois une éducation musicale et une formation scolaire. Les écoles Le Plateau à Montréal et Sacré-Coeur à Sherbrooke offrent un programme mi-temps éducation musicale et mi-temps pédagogique. L'école polyvalente Pierre-Laporte, à Montréal, dispense une option unique au Québec, l'enseignement du ballet. À l'école FACE (Fine Arts Core Education), l'enseignement est orienté vers les beaux-arts.

Sans toutefois qu'elles soient directement rattachées aux élèves doués et talentueux, un certain nombre d'actions en cours, qui devraient entraîner le développement de l'excellence dans le système scolaire, méritent d'être soulignées. Par exemple, la mise en place d'un programme obligatoire d'éducation technologique permet aux jeunes de s'initier au monde de la technologie. De même, l'utilisation de la micro-informatique à des fins pédagogiques dans les réseaux d'enseignement, tout en permettant l'apprentissage d'une nouvelle forme de langage, devient un moyen concret d'enrichissement pour les élèves doués et talentueux. Le Ministère vient de publier un document d'orientation sur les cheminements particuliers de formation de base[1]. Le concept de cheminement particulier, introduit dans les propositions de relance et de renouveau au sujet du réaménagement du « professionnel court », a déjà connu une certaine évolution et ne concerne plus uniquement les élèves en formation professionnelle. C'est ainsi que pourront être organisés pour les élèves doués et talentueux des cheminements particuliers de formation pouvant dépasser de façon significative les objectifs de formation de base de l'enseignement secondaire.

Cette brève présentation ne fait évidemment pas le tour des expériences éducatives québécoises et des actions en cours en faveur des élèves doués et talentueux. Elle permet cependant de montrer que des initiatives ont été prises dans divers milieux et qu'elles doivent se poursuivre. Et ces exemples pourraient inciter d'autres milieux à s'engager dans une démarche tendant à assurer à ces élèves des services adaptés à leurs besoins et à favoriser le plein épanouissement de leur personnalité.

1. Ministère de l'Éducation, *Les cheminements particuliers de formation de base*, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1985, code 16-0000-14.

Que ressort-il de la présentation de ces quelques éléments de problématique? Malgré le caractère fragmentaire d'une telle analyse de situation, on peut d'ores et déjà affirmer que le phénomène de la douance et du talent s'impose à l'attention de l'école. Les agents d'éducation de l'école ne peuvent plus ignorer la présence d'élèves qui manifestent des dons et des talents particuliers. Il importe donc qu'ils s'interrogent sur la situation de ces jeunes dans leur école afin d'en arriver à leur offrir des services répondant à leurs besoins. La présence reconnue de ces jeunes peut constituer une force capable d'engendrer des projets scolaires dynamiques et conduisant à l'atteinte d'objectifs d'excellence pour tous les élèves. Après avoir constaté le phénomène, il faut maintenant le préciser, mieux le cerner, et même tenter de le définir.

CHAPITRE II

Clarifications nécessaires

Dans le champ de réflexion relativement nouveau de la douance et du talent, certaines clarifications sont nécessaires. Il est encore trop tôt pour que l'on puisse proposer des définitions fermes dans le contexte dynamique où se situe le présent document. Cependant, une certaine conception de la douance et du talent semble déjà s'imposer au Québec. Le présent chapitre aborde ce premier aspect et fera ensuite le point sur la description des élèves doués et talentueux selon certains auteurs.

2.1 Une conception de la douance et du talent

Pendant longtemps, le concept de la douance a été appliqué aux élèves qui réussissaient à l'école beaucoup mieux que les autres. L'utilisation plus généralisée des tests de fonctionnement intellectuel a conduit à considérer comme enfant doué celui qui a un quotient intellectuel élevé (Tuttle, 1978). D'ailleurs, la définition retenue par Terman dans sa recherche illustre bien la tendance d'alors : les doués constituent pour ce chercheur le premier 1% de la population scolaire pour la capacité intellectuelle générale, mesurée par l'échelle d'intelligence Stanfort-Binet ou par un instrument comparable.

Cette conception étroite offre certains avantages, dont le principal serait de fournir une définition opérationnelle de la douance. Elle présente cependant l'inconvénient majeur de ne pas tenir compte de l'esprit d'initiative, des habiletés artistiques ou autres, de facteurs comme la motivation, de facultés telles que l'intuition, la créativité, l'imagination. Ce qui semble découler de cette conception, c'est l'idée que les doués ne constituent qu'un seul et unique groupe homogène d'élèves, qu'ils sont tous pareils. Les recherches des vingt dernières années montrent au contraire que la douance se présente comme un ensemble « multidimensionnel » de caractéristiques qui se retrouvent à des degrés divers dans chaque individu doué. C'est ainsi que s'impose de plus en plus dans les milieux de l'éducation une conception de la douance qui embrasserait, outre le domaine cognitif, les domaines socio-affectif et sensorimoteur et celui de la créativité.

De plus, le terme talent est presque toujours associé au mot douance ; les deux sont souvent même confondus. Pour plusieurs, ces deux termes ont effectivement valeur de synonymes. Pour d'autres, les enfants talentueux sont ceux qui ont un rendement simplement au-dessus de la moyenne, tandis que les enfants doués ont un rendement nettement supérieur. Pour d'autres encore, le terme douance est limité au seul domaine cognitif alors que le talent concerne les autres domaines comme la créativité, la socio-affectivité et la sensorimotricité. Enfin, dans la lignée d'études récentes sur la question, certains chercheurs québécois voient dans le talent une manifestation concrète de la douance.

Le Ministère propose de retenir pour le moment la définition générale suivante, qui englobe les deux dimensions de la douance et du talent :

« Les enfants doués et talentueux sont ceux qui ont des aptitudes nettement supérieures à la moyenne dans un ou plusieurs domaines et qui se manifestent généralement par une performance exceptionnelle dans un champ quelconque de l'activité humaine. »

La première partie de la définition porte davantage sur la douance. Alors que la seconde correspond plutôt à la notion de talent.

Plus concrètement, de quoi parle-t-on quand on parle d'aptitudes dans divers domaines? Il s'agit, en fait, de caractéristiques individuelles. D'abord, les enfants chez qui on reconnaît des aptitudes intellectuelles ou cognitives supérieures ont ordinairement une capacité exceptionnelle de mémorisation, une grande facilité à retenir et à interpréter les connaissances, à maîtriser les relations complexes, à établir des liens et à faire des généralisations. Ensuite, ceux qui ont des aptitudes sur le plan de la créativité se révèlent par une imagination fertile, un esprit inventif, une originalité dans la recherche de solutions. Quant aux aptitudes dans le domaine socio-affectif, elles consistent en des caractéristiques comme la sensibilité, l'esprit d'initiative, une forte intuition, une grande perspicacité. Enfin le domaine sensorimoteur nous fait penser à l'agilité, la dextérité, la force, l'acuité.

La reconnaissance de ces aptitudes chez des jeunes ne suffit toutefois pas à cerner toute la dimension des concepts douance et talent. Ces aptitudes se manifestent généralement par une performance exceptionnelle dans un champ donné de l'activité humaine. Les individus, suivant leurs aptitudes, peuvent s'exprimer dans les arts visuels, dans les sciences, la mécanique, les sports, la cuisine, la sculpture, etc.

Il ne faut toutefois pas conclure que telle aptitude va nécessairement donner lieu à tel talent. D'abord, un enfant repéré comme doué par divers instruments d'identification peut ne manifester concrètement aucun talent particulier. Ensuite, des aptitudes semblables chez deux enfants peuvent se manifester de façon très différente. Des enfants doués en motricité peuvent montrer des talents exceptionnels autant dans le sport que dans la danse, ou même dans des professions exigeant une grande dextérité comme la chirurgie. Enfin, le talent fait généralement appel à l'action conjointe et simultanée d'aptitudes cognitives, créatrices et sensorimotrices.

Cette distinction entre la douance et le talent, sous-jacente dans la définition générale, est importante à cause de son impact sur l'organisation des services éducatifs. En effet, on peut, d'une part, mettre en place une organisation qui favorise le développement des aptitudes, par exemple le développement de la créativité, comme on peut, d'autre part, orienter l'organisation des services en fonction des champs d'activité, par exemple axer l'organisation sur le développement des aptitudes dans le sport. L'état de la recherche et de l'expérimentation ne permet de privilégier pour l'instant ni l'une ni l'autre de ces voies. Les milieux scolaires et les chercheurs universitaires sont invités à poursuivre des expériences qui permettront d'apporter des éclaircissements à cet égard.

2.2 Caractéristiques des élèves doués et talentueux

À quoi reconnaît-on les élèves doués et talentueux? Qu'est-ce qui les caractérise? Depuis plusieurs années, des chercheurs ont tenté de tracer un portrait type des élèves doués et talentueux. Autant les chercheurs en arrivent à définir des caractéristiques de ces enfants qui se rapprochent, autant il est difficile de dégager des caractéristiques communes. Comme on l'a dit précédemment, et les auteurs s'entendent là-dessus, ces enfants ne forment pas un groupe homogène. C'est pourquoi le présent document ne présente pas la liste de caractéristiques des enfants doués et talentueux, ni de tableau-synthèse. Il paraît plus approprié, dans l'état actuel des recherches, d'indiquer brièvement la façon dont certains auteurs décrivent ces enfants. Cette approche se situe dans l'esprit dynamique du présent document et permet d'éviter que l'on s'enferme dans une conception trop étroite ou trop uniforme de la douance qui limiterait la diversité des expériences.

En 1951, Terman avait entrepris une étude longitudinale sur des individus ayant été identifiés comme doués par des tests de fonctionnement intellectuel. À la suite des travaux de Terman, certains mythes au sujet des doués se sont développés et persistent toujours. Whitmore (1982) en signale quelques-uns :

— l'enfant doué excellerait, ou excéderait les normes, dans tous les champs de formation ;

— il réussirait bien à l'école et aurait une forte motivation à bien réussir dans ses études ;

— il excellerait toujours en lecture et en expression orale ;

— il serait toujours un élève réfléchi, indépendant et capable de se diriger par lui-même.

Des études sérieuses montrent qu'il n'en est pas toujours ainsi et que plusieurs élèves ne se conformant pas au stéréotype attendu ne sont pas identifiés comme doués et talentueux.

Un autre chercheur (Alvino, 1981) décrit l'enfant doué comme disposant d'un bon vocabulaire, étant habile à établir rapidement des liens et à faire des généralisations, comprenant facilement les concepts abstraits, disposant d'une mémoire exceptionnelle, d'un haut niveau de curiosité et d'une pensée divergente. Lytle et Campbell (1979), dans leurs recherches, montrent que les doués sont bien acceptés par leurs pairs, qui leur trouvent des qualités de chef. Une autre étude (Ryan, 1981) indique que la motivation des élèves doués diffère de celle des autres. Strobert et Alvarez (1982) constatent que les doués provenant d'un milieu économiquement faible sont surtout des créateurs. Rubenzer (1979) démontre que les enfants doués disposent généralement d'une grande capacité de concentration, d'observation et de rétention ; ils s'amusent de préférence avec des enfants plus âgés

qu'eux. Schlichter (1981) propose d'autres caractéristiques des élèves doués : ils prennent plaisir à relever des défis, ils sont stimulés par l'exploration et la production d'activités créatrices, ils se préoccupent des questions de valeurs et de morale. D'autres auteurs, comme Clark (1979), leur attribuent des caractéristiques qu'ils classent selon les domaines cognitif, affectif, intuitif et social.

Certains spécialistes québécois se rallient à cette dernière tendance en définissant, d'une part, des caractéristiques de type cognitif comme le rythme rapide d'apprentissage, l'aisance dans les complexités, la prédilection pour un champ d'intérêts, la curiosité éveillée et, d'autre part, des caractéristiques de type socio-affectif comme une grande motivation, de l'autonomie et du non-conformisme, la précocité des intérêts, la sensibilité et la vulnérabilité.

Enfin, il faut compléter cette présentation de caractéristiques « positives » par les traits suivants observés chez plusieurs doués (Chauvin 1975) : anxiété, insécurité, sentiment d'isolement, maladresse manuelle et physique, souffrance de se sentir des intérêts si différents de ceux des autres.

L'énumération des caractéristiques relevées chez les élèves que l'on considère comme doués et talentueux ne permet pas de tracer un portrait type unique de ces élèves. Les manifestations dans ce domaine sont multiples et il convient d'être très prudent lorsque l'on utilise une liste de caractéristiques pour faire un classement d'individus. Comme le note Myers (1981), la nature ne classe pas les enfants dans des groupes correspondant à des étiquettes bien précises. De plus, les courants actuels de la recherche ne permettent pas de retenir pour le moment de sous-groupes de doués et de talentueux et de créer par exemple des groupes de doués, des groupes particulièrement doués et des groupes de surdoués. Il est préférable de retenir l'idée que les élèves doués et talentueux ont besoin d'une attention individualisée comme tout élève accueilli dans le système scolaire, plutôt que de définir les interventions éducatives par rapport à des groupes, ce qui ferait croire à une homogénéité qui n'existe pas dans les faits. Les observations contenues dans le présent document conviennent globalement à tous les élèves doués et talentueux ; il reviendra aux milieux scolaires de particulariser les actions en fonction des différences individuelles observées chez ces élèves.

CHAPITRE III

Orientations en devenir

Cette brève analyse du phénomène de la douance et du talent a permis de faire ressortir le paradoxe auquel sont confrontés les milieux scolaires. D'un côté, les valeurs traditionnelles québécoises et un certain nombre de facteurs négatifs ont entravé la mise sur pied de services particuliers pour les élèves doués et talentueux même si divers énoncés de politique incitent déjà l'école à répondre aux besoins diversifiés des élèves. D'un autre côté, un certain nombre de raisons militent en faveur de la reconnaissance de ces élèves et de la nécessité de leur offrir des services adaptés. Toutefois, paradoxe ou pas, les élèves doués et talentueux existent et font partie des effectifs scolaires ; des services éducatifs adaptés doivent donc être prévus pour eux au même titre que pour les autres.

À la suite de cette analyse, des clarifications s'imposaient sur certaines notions. Il fallait décrire l'élève doué et talentueux, dire ce qui le caractérise, ce qui le différencie des autres élèves. Même si les études sur le sujet sont encore limitées, il ressort déjà clairement qu'il n'existe pas de portrait robot, ni de groupe homogène.

Avant de mettre des services particuliers sur pied, il faut définir un certain nombre de principes et d'orientations sur lesquels pourront s'appuyer lesdits services. Est-il possible, dans le contexte actuel, de proposer des orientations définitives? Des principes généraux régissent déjà le système éducatif québécois. Il s'appliquent à tous les élèves, y compris les élèves doués et talentueux ; il importe donc de les rappeler. Quant à des orientations spécifiques pour les élèves doués et talentueux, le contexte dynamique et exploratoire dans lequel se situe le présent document invite plutôt à les appeler des orientations en devenir.

3.1 L'éducation au Québec et les élèves doués et talentueux

Les orientations majeures de l'éducation au Québec s'appuient sur des droits fondamentaux, reconnus depuis longtemps. La déclaration des droits de l'enfant rappelle que celui-ci « doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité des chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société » (Beyrouth, 1969, principe 7). Ce principe a été à la base de l'énoncé suivant tiré du **préambule** de la Loi sur le ministère de l'Éducation :

« Attendu que tout enfant a le droit de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité... »

Ainsi, tous les élèves fréquentant les écoles québécoises, y compris les élèves doués et talentueux, ont des droits, notamment

- **le droit à une éducation de qualité**, c'est-à-dire adaptée à leurs besoins et leur permettant d'atteindre leur plein épanouissement ;
- **le droit d'être différents** les uns par rapport aux autres ; à ce droit se rattache la nécessité d'être reconnus et considérés à l'intérieur du système et la possibilité d'actualiser ces différences.

S'appuyant sur ces droits, le Ministère a indiqué les finalités de l'éducation scolaire, qui vise à développer la personne dans toutes ses dimensions. Il est rappelé dans *L'École québécoise* que l'objectif de l'éducation est de permettre aux enfants et aux adolescents de se développer selon leurs talents particuliers et leurs ressources personnelles, de s'épanouir comme personnes autonomes et créatrices et de se préparer à leur rôle de citoyen. Ainsi, le système éducatif québécois, outre qu'il vise au plein épanouissement des personnes, est appelé aussi à favoriser leur insertion dans la société.

Pour permettre d'actualiser ces grandes visées et pour s'assurer que le système scolaire respecte les droits précités, le Ministère a retenu trois principes majeurs que l'on retrouve implicitement ou explicitement dans tous les documents officiels. Il importe de les rappeler ici, puisqu'ils constituent le fondement même des services éducatifs particuliers :

- **l'accessibilité**, pour chacun et selon ses besoins, à des services éducatifs de qualité ;
- **l'égalité des chances**, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de bénéficier d'une éducation favorisant l'épanouissement de sa personnalité ;
- **la personnalisation des services éducatifs** pour respecter ainsi les besoins différents des élèves par une plus grande diversification des services dans la classe.

Ces principes concernent l'ensemble de la population scolaire, y compris les élèves doués et talentueux. Ainsi, des services éducatifs de qualité doivent être offerts à ces derniers. L'entreprise d'égalisation des chances qui vise le développement optimal des aptitudes de chaque personne s'adresse aussi de façon évidente aux enfants doués et talentueux. Enfin, la personnalisation des services éducatifs, qui permet de respecter les besoins différents et qui, par le fait même, invite à offrir des expériences éducatives différenciées, répond aux besoins de ces élèves.

Ces trois grands principes favorisent la poursuite de l'excellence, à laquelle, depuis un certain temps, sont conviés les agents d'éducation par le Gouvernement, par le Conseil supérieur de l'éducation, par de nombreux organismes et par les médias. Depuis la réforme scolaire, le mot « excellence » a été à peu près banni du vocabulaire de l'éducation. Sous ce vocable se cachaient, aux dires de certains, des valeurs comme la concurrence, la compétition, l'élitisme, mal acceptées dans le contexte des idéaux visés par la réforme scolaire.

L'occasion est bien choisie pour redonner sa place à l'« excellence » dans le système scolaire, non pas dans le sens péjoratif généralement perçu mais dans le sens positif du terme, suivant lequel **poursuivre l'excellence consiste à viser à un haut degré de perfection**. Le système scolaire québécois, en particulier lorsqu'il veut favoriser le développement optimal non seulement des aptitudes intellectuelles des élèves mais aussi de leurs autres aptitudes, vise effectivement cette excellence.

Parler de développement optimal invite au dépassement et, par ce fait, à la poursuite de l'excellence. Cependant, le système ne doit pas seulement être excellent dans ses orientations, il doit mettre en place les moyens nécessaires pour permettre à tous les élèves qui ont des dons et des talents particuliers et variés de se développer de façon optimale. L'école québécoise doit valoriser et « promouvoir l'excellence par une multitude de moyens correspondant aux besoins particuliers de chacun des élèves qu'elle reçoit »[1]. Les élèves doués et talentueux jouissent dans un ou plusieurs domaines d'un potentiel supérieur à la moyenne et qui ne demande qu'à se développer. Il faut mettre en place des conditions favorables, pour employer un vieux cliché, à l'« éclosion des talents » et à leur développement. Enfin, un système d'éducation qui vise à l'excellence doit faire en sorte que les programmes particuliers aient des retombées bénéfiques, non seulement pour un nombre limité d'élèves mais pour l'ensemble de la population scolaire.

---

1. Conseil supérieur de l'éducation, *La place faite aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et aux jeunes doués et talentueux dans une école secondaire en quête d'excellence*, Avis au ministre de l'Éducation, juin 1985, p. 40.

3.2 Des orientations particulières

Les orientations proposées dans le présent document ne s'appliquent pas de façon exclusive aux élèves doués et talentueux. Il ne s'agit pas non plus d'orientations tout à fait nouvelles, mais d'orientations qui sont davantage significatives pour ces élèves. Elles sont, bien entendu, cohérentes avec les grandes orientations du système éducatif québécois et elles se situent toujours dans un contexte évolutif. Cette présentation des orientations particulières pourra alimenter la réflexion chez ceux qui se sont déjà engagés dans une démarche en vue de répondre aux besoins des élèves doués et talentueux et elle pourra aussi indiquer des pistes aux milieux qui souhaiteraient s'y engager à leur tour.

3.2.1 Repérer les élèves doués et talentueux

Reconnaître qu'il y a des élèves doués et talentueux à l'école et reconnaître que ces élèves ont des caractéristiques particulières et donc des besoins particuliers, cela nous amène à poser le problème de l'identification de ces élèves. Prendre la décision de s'orienter dans une telle voie n'est pas chose facile, à cause du danger de l'étiquetage, toujours menaçant lorsqu'il est question d'identification. Mais pourquoi les identifier? D'abord, pour pouvoir répondre aux besoins éducatifs de ces élèves, il faut une bonne connaissance de leurs points forts, de leurs points faibles, de leurs styles d'apprentissage et de leurs intérêts. Ensuite, si on ne fait pas cet effort d'identification, on risque de ne pas reconnaître certains enfants doués et talentueux mais qui sont en difficulté d'adaptation et même d'apprentissage, qui ont des résultats insuffisants ou encore qui réussissent à passer inaperçus dans la classe. Ces élèves, non identifiés, risquent de se désintéresser de l'école et de l'abandonner précocement.

Il n'est cependant pas question de viser à une identification administrative, qui risquerait de devenir une procédure de sélection définitive d'un groupe particulier d'élèves. Il est trop facile d'établir rapidement une équation entre identification et services spéciaux hors du contexte habituel. Il faut plutôt considérer l'identification comme un moyen privilégié pour les membres de l'équipe-école de connaître les caractéristiques spécifiques et les besoins d'apprentissage de leurs élèves en vue de leur offrir des services éducatifs mieux adaptés. Des moyens adaptés d'évaluation seront aussi nécessaires aux agents d'éducation.

Ainsi conçue, l'identification des élèves doués et talentueux ne devrait pas entraîner une marginalisation, non souhaitée, de ces enfants, mais plutôt la préparation d'activités adaptées à leurs besoins, à leurs goûts et à leurs intérêts.

3.2.2 Privilégier l'enrichissement comme moyen de répondre aux besoins particuliers de ces jeunes

Alors que certains auteurs considèrent l'enrichissement comme un simple moyen parmi d'autres, comme une dimension particulière d'un programme, d'autres le retiennent comme devant être la caractéristique fondamentale de tous les programmes destinés aux élèves doués et talentueux. Les expériences québécoises s'inspirent davantage de cette dernière approche où l'enrichissement devient le moyen de répondre aux caractéristiques et aux besoins de ces jeunes, en apportant des changements non pas tant aux programmes d'études qu'aux méthodes pédagogiques et à l'organisation de la classe. Dans une telle approche, enrichir ne signifie pas uniquement approfondir ou élargir les contenus d'enseignement, mais aussi et surtout modifier l'ensemble de l'environnement éducatif. Ainsi conçu, l'enrichissement s'inscrit dans la ligne des orientations du Ministère sur l'adaptation de l'enseignement aux élèves qui manifestent des besoins particuliers[1]. Cette adaptation de l'enseignement concerne autant la démarche pédagogique que l'organisation de l'enseignement et devrait inspirer les agents d'éducation dans leur réflexion sur la mise en place de services adaptés aux élèves doués et talentueux.

Il est cependant difficile de bien cerner le concept d'enrichissement. D'abord, l'enrichissement constitue une réalité fort complexe. Enrichir fait référence autant aux contenus qu'à la démarche pédagogique de l'enseignant et peut impliquer aussi la mise en place d'une organisation particulière. Ensuite, comme il s'agit de répondre aux besoins des élèves doués et talentueux, il faudrait établir la liste de ces besoins qui doit découler nécessairement des caractéristiques particulières des élèves. Autant il ne paraissait pas approprié, dans l'état actuel des recherches, de présenter une liste de caractéristiques, autant il est difficile d'établir cette liste de besoins. On peut, toutefois, à l'aide de quelques exemples, illustrer la façon d'appliquer l'enrichissement à ces enfants.

Les élèves en question ont généralement des capacités d'apprentissage supérieures et peuvent donc apprendre à un rythme plus rapide que la moyenne des enfants. Enrichir consiste donc à accélérer le rythme de présentation des contenus et nécessite une adaptation de l'approche pédagogique et de l'organisation de la classe. Cette première forme d'enrichissement ouvre automatiquement la porte à l'exploitation d'autres formes d'enrichissement. En effet, il reste du temps libre à l'horaire des élèves, qui pourrait servir à d'autres expériences éducatives.

---

1. Ministère de l'Éducation, *L'adaptation de l'enseignement*, Direction générale du développement pédagogique, Direction de la formation générale, Service de l'adaptation scolaire, Québec, 1985, code 16-0888-06.

Certains manifestent aussi, d'ordinaire, des habiletés supérieures pour ce qui est du processus cognitif. En conséquence, ils ont besoin d'être confrontés à des objectifs pédagogiques plus complexes. Traditionnellement, dans l'enseignement, l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances, la compréhension et l'application. Chez les élèves doués et talentueux, ces niveaux d'objectifs pédagogiques sont généralement atteints rapidement. Pour éviter à ces élèves de constamment répéter et pratiquer ces types d'acquisition, l'accent devrait porter sur des habiletés et des processus mentaux plus complexes, tels que l'analyse, la synthèse et l'évaluation. C'est ainsi que, devant un appareil photographique, certains individus se contentent d'en apprendre l'usage alors que d'autres ont besoin d'aller plus loin, par exemple, d'en comprendre le fonctionnement interne. Enrichir, ici, consiste à permettre à l'élève de travailler sur un contenu plus complexe, en lui donnant la possibilité d'exercer ses capacités et les processus cognitifs qui sont à sa portée. Il est d'ailleurs significatif de constater que les nouveaux programmes mettent nettement de l'avant le développement de ces habiletés dites supérieures.

On peut aussi stimuler les habiletés d'analyse et de synthèse en présentant à l'individu doué des contenus différents, des contenus diversifiés, d'où il pourra tirer une information plus variée. Si on reprend le même exemple, l'enrichissement en diversité, pour l'élève intéressé à la photographie, pourra consister à lui offrir la possibilité d'explorer les différents moyens que l'on utilise pour capter et transmettre l'image. Cette forme d'enrichissement permet de répondre à deux autres caractéristiques particulières de ces élèves, à savoir, la créativité et la curiosité. Des expériences éducatives enrichies devraient enfin permettre aux élèves doués et talentueux d'explorer à fond un champ d'intérêt.

En fait, toutes les formes d'enrichissement deviennent d'autant plus significatives qu'elles sont exploitées de façon concomitante, sans quoi elles n'apportent qu'une réponse partielle aux élèves doués et talentueux. Cette observation rejoint la conception de la douance, présentée dans le chapitre précédent, qui embrasse, outre les aspects d'ordre cognitif, des éléments de l'ordre de l'affectivité et de la créativité.

Le fait de centrer l'attention sur l'enrichissement comme moyen privilégié n'exclut pas la possibilité de considérer l'accélération comme une deuxième formule pouvant constituer une réponse aux besoins des élèves doués et talentueux. En réalité, il s'agit peut-être moins d'une nouvelle formule que d'un effet secondaire de l'enrichissement, par lequel certains élèves progressent plus rapidement par matière ou par classe. Même si les recherches semblent indiquer que ce moyen n'est pas dommageable pour l'élève, on hésite encore beaucoup à le retenir dans les écoles du Québec. Le régime pédagogique permet déjà, pourtant, certaines formes d'accélération de la carrière scolaire, en particulier lors du passage du primaire au secondaire. Des travaux importants sont en cours sur la reconnaissance des acquis. Ils pourront avoir certaines incidences sur le recours à l'accélération.

3.2.3 Favoriser un enseignement à caractère personnalisé faisant appel à une participation active du jeune

Tous les élèves se caractérisent, notamment par des rythmes et des styles d'apprentissage différents, par la diversité de leurs habiletés et par la variété de leurs intérêts. Cependant, chez les élèves doués et talentueux, ces caractéristiques sont beaucoup plus accentuées. Pour répondre aux besoins des jeunes ayant de telles caractéristiques, présentes toutefois de façon différenciée chez eux, il faut privilégier des formules pédagogiques qui favorisent un enseignement à caractère personnalisé. Il existe déjà un certain nombre de modèles d'intervention américains qui, traduits et adaptés au contexte québécois, pourraient être utilisés par les enseignants. Conçus d'abord pour une intervention auprès d'élèves doués et talentueux, ces modèles peuvent, de façon générale, s'appliquer à n'importe quel groupe d'élèves d'une classe ordinaire.

Dans le choix des modèles, il faudra tenir compte de la possibilité de participation active qu'ils offrent à l'élève. En effet, selon plusieurs auteurs, les élèves doués et talentueux préfèrent travailler seuls; ils aiment à organiser et à structurer les choses et les situations; ils savent se montrer responsables lorsqu'ils s'engagent dans une tâche; ils ont besoin de travailler de façon indépendante sur des projets nécessitant la recherche et la solution de problèmes.

Le travail autonome, entre autres, offre cette possibilité de participation active. Selon cette formule, l'élève prépare lui-même son plan de travail en établissant le contenu de ses études, les ressources à exploiter et l'utilisation à faire de cet apprentissage. Il s'agit en somme d'une forme d'apprentissage libre où l'enseignant devient un collaborateur.

Une deuxième formule consiste à mettre l'élève en relation avec une personne spécialisée qui lui sert de guide ou de « mentor ». Cette personne doit avoir une compétence supérieure dans au moins un des domaines de la connaissance, par exemple en sciences, en mathématique, en communication, en arts. Une telle approche convient tout particulièrement à l'élève qui désire explorer des choix de carrière ou qui manifeste des intérêts spécialisés.

L'approche suggérée d'un enseignement à caractère personnalisé permet d'appliquer un certain nombre de principes pédagogiques: la nécessité d'individualiser et de diversifier l'enseignement afin de rejoindre les intérêts, les besoins et les rythmes de chacun dans la classe ordinaire; la possibilité pour l'enfant doué et talentueux, entraîné à la créativité et à l'initiative intellectuelle, de devenir l'artisan de ses propres connaissances; enfin, une réorientation du rôle de l'enseignant comme guide dans les démarches entreprises par l'élève.

3.2.4 Faire appel à des moyens diversifiés

La mise en place de services adaptés pour les élèves doués et talentueux étant une préoccupation nouvelle, il ne faut pas s'imposer de barrières ou de limites a priori sur le choix des moyens. Devant la diversité des besoins des jeunes et la diversité de leurs aptitudes et de leurs talents, il faut exploiter au maximum tous les moyens qu'offre le milieu scolaire.

C'est ainsi qu'on peut faire appel à des moyens plus techniques, tels que le micro-ordinateur ou les moyens audiovisuels. Sur le plan de l'organisation, l'école doit être ouverte à l'expérimentation de formules pédagogiques et de modèles de services originaux nécessitant des modes particuliers de regroupement, une certaine souplesse dans l'emploi du temps prescrit, de nouvelles activités à l'horaire, une diversification des ressources humaines, une exploitation maximale des locaux ou des laboratoires spécialisés. Sur le plan du matériel pédagogique, il faudra créer, adapter, expérimenter des instruments d'identification et d'évaluation des élèves, adapter et même développer de nouvelles situations d'apprentissage.

Il faut être imaginatif et inventer des moyens nouveaux, ou à tout le moins, puiser dans les moyens que nous offrent les nouvelles technologies, afin de satisfaire le désir qui anime ces jeunes d'apprendre et de se surpasser.

3.2.5 Exploiter au maximum le cadre scolaire

En conformité avec les orientations gouvernementales, il est souhaitable que l'éducation des élèves doués et talentueux se fasse au sein du cadre scolaire ordinaire. L'école offre déjà la possibilité de répondre aux besoins différents de certains groupes d'élèves. Même si la classe ordinaire demeure la règle générale, on assiste de plus en plus à des regroupements occasionnels de certains élèves pour des activités particulières, par exemple, des activités axées sur l'apprentissage du français pour les enfants des minorités culturelles, des activités de rattrapage pour les élèves en difficulté, des activités complémentaires... Le Ministère propose d'exploiter au maximum ces possibilités.

Le système éducatif vise à la formation de personnes capables de s'intégrer dans la société. Les jeunes doués et talentueux éprouvent déjà à l'école un sentiment de marginalisation. Il faut trouver des moyens, des modes d'organisation, qui évitent de les marginaliser davantage sous prétexte de l'existence de différences par rapport à d'autres élèves.

Les élèves doués et talentueux sont considérés de plus en plus comme une richesse collective dont l'apport à la communauté peut être très précieux et bénéfique. Pour que cet apport soit plein et entier, ces élèves doivent être présents dans leur communauté qui pour eux est l'école ordinaire. Il y a des formules à explorer qui ne requièrent pas nécessairement la création de milieux spécialisés. Il importe de

retenir les moyens les plus appropriés de rendre l'école ordinaire adaptée aux besoins des différents élèves, y compris les élèves doués et talentueux. Il n'est pas question de favoriser au Québec des formes d'intervention conduisant à l'isolement généralisé de ces élèves dans des classes ou des écoles spéciales. La majorité des activités destinées à ces élèves devraient avoir lieu dans le cadre scolaire ordinaire; il faudra donc sensibiliser le personnel enseignant à cette question.

Le Ministère est par ailleurs ouvert à des modèles conduisant dans certains cas à des milieux spécialisés. Ainsi, pour des élèves qui manifestent des talents particuliers dans des champs d'activités comme les arts ou les sports, des impératifs d'ordre organisationnel liés au personnel, au matériel et aux aménagements peuvent entraîner la création de tels milieux spécialisés.

3.2.6 Miser sur l'action de l'équipe-école

Offrir des services adaptés aux élèves doués et talentueux, tout en maintenant ces élèves dans le cadre scolaire ordinaire, constitue un défi que doit relever toute l'équipe-école. Ces services doivent être le résultat d'une action conjointe des différents intervenants de l'école. Compte tenu des caractéristiques variées de ces élèves, qui nécessitent une plus grande personnalisation des pratiques, le personnel de direction des écoles doit faire preuve d'une grande souplesse dans l'organisation scolaire, tant pour l'aménagement des horaires, pour la formation des groupes, pour l'utilisation des locaux que pour l'ouverture aux ressources communautaires. Il doit s'assurer de la disponibilité d'un matériel didactique stimulant.

De leur côté, les professionnels non enseignants doivent apporter leur aide, notamment pour l'identification des élèves doués et talentueux, pour la compréhension de ces élèves et pour l'établissement des stratégies d'intervention les mieux adaptées. Ils peuvent même devenir des intervenants directs dans certains projets. Enfin, les enseignants, forts de ce soutien indispensable, retiendront les stratégies d'enseignement et les moyens d'intervention les plus appropriés, respectant les besoins spécifiques de certains élèves tout en offrant des services de qualité à tous.

3.2.7 Reconnaître les succès dans la voie de l'excellence

Comme on l'a dit plus haut, poursuivre l'excellence consiste à viser à un haut degré de perfection. Dans un système scolaire, il s'agit d'un idéal visé pour tous les élèves. Il est cependant évident que certains élèves, possédant des aptitudes nettement supérieures à la moyenne, sont plus susceptibles d'atteindre à un haut degré de perfection s'ils trouvent réunies, à l'école, un certain nombre de conditions. Jusqu'à un certain point, les orientations indiquées dans le présent chapitre peuvent être considérées comme des conditions facilitant la poursuite de l'excellence à l'école.

Il n'est toutefois pas suffisant de demander aux jeunes de faire preuve d'excellence, il faut aussi reconnaître les résultats des efforts supplémentaires qu'ils fournissent, et ce, dans un souci d'équité à leur endroit et avec les conséquences positives que peut avoir une telle reconnaissance sur leur motivation. Les écoles qui offrent aux élèves la possibilité de réaliser des objectifs de formation enrichie soit en mettant sur pied des programmes d'études enrichis ou des programmes locaux adaptés à des élèves ayant des talents particuliers, soit en permettant aux élèves de s'adonner à des activités variées, pourraient stimuler la poursuite de l'excellence en reconnaissant formellement la réalisation de ces objectifs particuliers de formation. Cette reconnaissance pourrait se refléter, par exemple, sur le bulletin scolaire ou dans des rapports écrits aux autres écoles. Les travaux jugés exceptionnels dans des domaines aussi variés que les arts, les sciences, les lettres, les secteurs spécialisés de l'enseignement professionnel, pourraient faire l'objet d'expositions à l'école, voire dans le cadre de congrès spécialisés, de foires du livre, ou toute autre manifestation régionale ou même nationale. Cette réflexion sur la reconnaissance de l'excellence doit se poursuivre, afin qu'ensemble le Ministère et les commissions scolaires en arrivent à proposer des façons, des moyens concrets de reconnaître certaines réalisations particulières.

3.2.8 Assurer la participation active des parents et de la communauté

Si, en milieu scolaire, les enseignants sont les premiers sensibilisés aux capacités exceptionnelles de certains élèves, les parents sont sans doute les premiers à déceler le potentiel de leur enfant. Ils ont même souvent encouragé le développement parfois précoce de certaines de leurs aptitudes. De plus, plusieurs parents s'inquiètent lorsqu'ils apprennent que leur enfant est doué ou talentueux et qu'il pourrait avoir besoin de services éducatifs particuliers. Ils sont souvent aussi les premiers à déceler certains problèmes qu'éprouve leur enfant. Ils s'interrogent sur le rôle qu'ils doivent jouer pour assurer son développement optimal. Ils veulent connaître les responsabilités de l'école et savoir quel rôle ils pourraient jouer. Aussi l'école ne doit-elle pas négliger la concertation avec les parents dans ses interventions auprès des élèves doués ou talentueux.

Cette concertation peut prendre la forme d'échanges d'information entre les parents et le milieu scolaire, d'abord sur le plan individuel. C'est ainsi que les parents peuvent recevoir des renseignements de la part des agents d'éducation tout comme ils sont par ailleurs en mesure de leur en fournir sur les points forts et les points faibles, sur les intérêts et les comportements de leur enfant. Comme on l'a proposé plus haut, le bulletin scolaire peut faire état des activités qui ont eu lieu dans le cadre de programmes d'enrichissement scolaire. De plus, l'école peut donner aux parents une information collective sur les services offerts, sur le phénomène de la douance et du talent, selon diverses modalités: conférences, séminaires, lettres d'information, visites à l'école. Enfin, cette collaboration famille-école peut

prendre la forme d'une participation plus active des parents comme partenaires tant dans l'élaboration que dans la réalisation des activités éducatives soit à l'école, soit en dehors de l'école.

À ce titre, les parents font partie des ressources dans l'environnement immédiat qui peuvent être exploitées pour l'enrichissement. L'école est invitée à nouveau à scruter son environnement pour y découvrir les ressources humaines ou institutionnelles qui peuvent s'avérer des moyens adaptés permettant d'offrir des activités éducatives enrichies. Par exemple, y a-t-il dans le quartier des comédiens, des artistes, des mathématiciens, des astronomes, qui peuvent rencontrer les élèves? Y a-t-il des professionnels ou ouvriers spécialisés qui accepteraient de jouer un rôle de personnes-ressources ou de « mentors »? Combien de personnes à la retraite, très compétentes dans un domaine quelconque d'activités et encore pleines de vitalité, n'accepteraient-elles pas une collaboration avec l'école? Y a-t-il un jardin botanique à la portée de l'école? Y a-t-il des musées, des galeries d'art, des institutions financières, un studio de télévision, des centrales électriques, une ferme spécialisée, des usines de pointe? Afin de réaliser sa mission, l'école doit chercher à s'intégrer harmonieusement à son milieu et mettre à contribution les ressources qui y sont présentes.

Prenant appui sur les principes de base du système d'éducation au Québec et sur les expériences en cours dans quelques milieux scolaires, le Ministère a défini, dans ce chapitre, des orientations particulières qui doivent inspirer les commissions scolaires dans la mise en place progressive de services éducatifs adaptés aux élèves doués et talentueux. Cependant, compte tenu de la nouveauté et du caractère exploratoire de ce dossier, ce cadre de développement n'est pas rigide; il pourrait évoluer à la lumière des expériences qui se vivent et se vivront de plus en plus dans les écoles du Québec. Dans un tel contexte, l'évaluation doit jouer un rôle important dans le développement des services à ces élèves. Il faudra être en mesure, à moyen terme, de porter un jugement sur les orientations énoncées aujourd'hui comme « en devenir », et en arriver, au terme d'une phase d'expérimentation, à définir des orientations fermes, toujours dans cette même volonté de favoriser la poursuite de l'excellence.

CHAPITRE IV

Perspectives de développement

En lien étroit avec les orientations proposées, le Ministère retient cinq avenues de développement. Elles sont particulièrement axées sur l'élaboration d'outils pédagogiques, l'expérimentation de modèles d'intervention et d'organisation et le perfectionnement du personnel scolaire. Le caractère nouveau des services éducatifs aux élèves doués et talentueux justifie un tel choix. En même temps, il incite le Ministère à mettre à profit la compétence et la motivation des milieux déjà engagés dans des actions auprès de ces jeunes. Ainsi, au cours des deux prochaines années, il entend inviter, de façon privilégiée, quelques-uns de ces milieux à participer à des projets d'innovation pédagogique dans les champs retenus.

4.1 Des instruments d'identification

Dans les pays déjà engagés dans des actions auprès des élèves doués et talentueux, on a utilisé pendant longtemps des tests standardisés pour le dépistage de ces élèves. Cela partait d'une conception assez étroite de la douance qui la ramenait à la seule dimension du fonctionnement intellectuel. Il est nécessaire d'adopter une approche pluridimensionnelle qui tienne compte aussi de domaines tels que la créativité et la socio-affectivité, et de talents musicaux, scolaires, sportifs et autres. Ces éléments sont considérés par plusieurs auteurs comme autant de dimensions essentielles de la reconnaissance de la douance et du talent.

Les mécanismes d'identification doivent donc être nombreux et divers. Le repérage peut se faire à l'aide de questionnaires adressés aux parents, de grilles d'évaluation soumises aux enseignants et aux pairs, ainsi que par l'analyse des résultats des travaux scolaires. On pourra aussi faire appel à des mesures telles que les tests de personnalité et de créativité et les questionnaires sur les domaines d'intérêt.

Des chercheurs américains (Clark, McCabe, Renzulli) ont déjà élaboré des modèles d'identification intégrant plusieurs facettes de la douance. Certains milieux scolaires québécois ont commencé à développer des instruments permettant d'identifier les élèves doués et talentueux en élaborant des questionnaires destinés aux enseignants, aux parents et aux pairs.

Le Ministère ne se propose pas de produire lui-même de tels outils ou instruments. Il apportera plutôt un soutien à quelques milieux dans la recension, l'adaptation, la validation ou même l'élaboration d'instruments d'identification et d'évaluation des élèves doués et talentueux.

4.2 Un matériel didactique approprié

Pour atteindre les objectifs visés par les interventions auprès d'élèves doués et talentueux, les agents d'éducation doivent avoir à leur disposition un matériel didactique approprié. Déjà une collection de matériel didactique sur la douance existe à l'université McGill, de même qu'à la commission scolaire protestante du Grand Montréal. Une maison d'édition de l'Ontario a produit dix-neuf unités en français qui sont aussi disponibles à l'université McGill. Enfin, un centre de documentation existe à la commission des écoles catholiques de Montréal. Il faudra poursuivre un tel recensement et le faire connaître, sûrement traduire un bon nombre d'outils, et peut-être en développer de nouveaux. Le Ministère soutiendra quelques projets centrés sur le matériel didactique.

Dans les interventions destinées aux élèves doués et talentueux, il paraît aussi capital d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologie éducatives. Le ministère de l'Éducation, dans la *proposition de développement de l'utilisation de la micro-informatique à des fins pédagogiques dans les réseaux d'enseignement* souligne que l'usage du micro-ordinateur devrait permettre d'assurer davantage le progrès continu aux élèves doués et talentueux. Des sommes importantes sont injectées dans le système par le biais de ce programme qui peut être exploité abondamment au profit des élèves doués et talentueux. Ces derniers y trouveront plusieurs possibilités d'expression de leur potentiel, car le micro-ordinateur favorise la découverte et l'exploration de façons différentes et originales de résoudre les problèmes, le développement des aptitudes d'analyse, de synthèse et la manifestation de la créativité.

4.3 Des modèles d'intervention personnalisée

Les expériences menées depuis quelques années auprès des élèves doués et talentueux aux États-Unis, et plus récemment au Québec, se caractérisent par une intervention personnalisée où l'enseignement est adapté au style et au rythme d'apprentissage de l'élève. Le modèle le plus connu et le plus utilisé actuellement dans les milieux scolaires du Québec s'appelle la *triade de Renzulli*. Il s'agit d'un modèle d'enseignement personnalisé, développé par Renzulli et Smith, qui met à la disposition des enseignants et des administrateurs une approche pratique pour individualiser l'enseignement en même temps qu'un matériel approprié et une méthode systématique pour son application. Ce modèle d'enrichissement tente d'intégrer aux programmes d'études certaines activités particulièrement appropriées pour l'élève doué. Il offre l'avantage de garder les jeunes élèves doués dans la classe ordinaire, avec leur groupe d'âge.

Outre la triade de Renzulli, d'autres modèles d'enseignement personnalisé pour les élèves doués ont été élaborés par des chercheurs et des praticiens américains. À titre d'exemples, on peut mentionner *The Individualized Programming and Planning Model*, conçu par Treffinger, et *The Individually Guided Education*, de Bahner.

Les milieux scolaires, dans la mise en place de services adaptés aux élèves doués et talentueux, sont donc invités à expérimenter des modèles d'intervention personnalisée. Ils pourraient s'appuyer sur les principes mis de l'avant dans les documents déjà cités sur l'adaptation de l'enseignement et sur les cheminements particuliers de formation de base. Le Ministère pourra offrir un soutien au niveau de l'encadrement de quelques expériences axées soit sur l'adaptation de modèles existants, soit sur le développement de nouveaux modèles.

4.4 Une organisation souple

Tout projet novateur peut achopper sur une organisation scolaire, des normes administratives ou des dispositions réglementaires trop étroites. Les agents d'éducation ont besoin d'être appuyés par des règles administratives souples. Il ne s'agit pas de promouvoir la mise en place d'un secteur d'éducation spécialisée pour les élèves doués et talentueux. Cependant, l'organisation scolaire doit permettre le respect des caractéristiques variées de ces élèves.

Diverses modalités d'organisation peuvent être explorées. Par exemple, on pourrait imaginer l'addition de cours supplémentaires à l'horaire de l'élève, du mi-temps ordinaire et du mi-temps enrichi, des cours spéciaux télévisés, un enseignement primaire décloisonné, des cours le samedi, des classes d'été, un resserrement de l'horaire permettant l'aide individuelle ou la participation à des projets hors programme, à l'école ou hors de l'école. Toutes ces modalités d'organisation pourraient constituer autant d'éléments d'éventuels cheminements particuliers de formation pour les élèves doués et talentueux.

Le régime pédagogique offre déjà une certaine latitude aux administrateurs scolaires pour la mise en place d'une organisation scolaire adaptée aux caractéristiques de leur milieu. Seule l'expérimentation de divers modèles d'organisation tenant compte des élèves doués et talentueux permettra d'évaluer la nécessité d'apporter des assouplissements au régime pédagogique.

Les diverses modalités d'organisation peuvent impliquer un nouvel aménagement de lieux. Déjà, au primaire, des classes sont aménagées avec un coin de lecture et des postes de travail en équipe. Des coins laboratoires de sciences naturelles, de sciences humaines, de physique pourraient s'y ajouter. Comme plusieurs élèves apprennent en construisant leurs outils de recherche, on pourrait prévoir, dès le primaire, des espaces pour des laboratoires d'exploration et des ateliers. Au secondaire, beaucoup de salles spécialisées existent déjà : salles de géographie, d'histoire, de pastorale, de menuiserie, de musique, laboratoires de physique, de chimie. Il ne s'agit pas tant de les aménager que de les ouvrir lorsqu'elles sont libres afin qu'elles deviennent des centres d'activités placés sous la responsabilité d'enseignants, de parents et même d'élèves.

De plus, bon nombre d'écoles se sont dotées d'un centre de ressources. Ces centres peuvent être l'endroit idéal pour le travail individuel et un lieu favorable d'échanges entre les élèves à l'intérieur d'un groupe plus restreint, entre les élèves et des personnes-ressources, entre les enseignants, les élèves et les parents. Ils pourraient être équipés de moyens techniques spécialisés tels que le micro-ordinateur, le magnétoscope, le magnétophone. Ils peuvent devenir le centre de gestion de nombreux projets spéciaux. À ce centre pourraient se rattacher des spécialistes, qui pourraient être des agents d'éducation de l'école, spécialisés dans un domaine quelconque d'activités, ou des personnes du milieu disposées à intervenir bénévolement.

4.5 Un personnel scolaire sensibilisé et préparé

Pour bien s'acquitter de sa tâche auprès des élèves doués et talentueux, le personnel scolaire a besoin d'un perfectionnement approprié. Comme une bonne sensibilisation entraîne généralement un changement d'attitude vis-à-vis des jeunes, les enseignants doivent recevoir une information utile sur les caractéristiques des élèves en question. Ils doivent être sensibilisés aux processus d'identification de ces élèves, aux divers modèles d'intervention et aux différentes approches pédagogiques.

Le perfectionnement doit aussi rejoindre les professionnels non enseignants tels que les psychologues, les conseillers d'orientation, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé... Des élèves doués et talentueux vivent un certain nombre de problèmes qui nécessitent l'intervention de ces spécialistes. Il peut s'agir d'élèves qui s'ennuient à l'école, d'élèves frustrés parce que les services offerts à l'école répondent mal à leurs besoins, d'élèves qui se sentent coupables faute de répondre à certaines attentes de leurs parents, d'élèves malades à cause d'efforts trop prolongés. De plus, certains professionnels doivent participer à l'évaluation des élèves, à leurs choix d'activités en fonction de leur orientation personnelle et professionnelle, ainsi qu'à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'intervention.

Enfin, les administrateurs doivent aussi être parties au programme de perfectionnement. Comme pour l'ensemble des services éducatifs offerts à l'école, le directeur constitue le pivot de la mise en place de services nouveaux. Il doit aussi être sensibilisé aux besoins et caractéristiques des élèves doués et talentueux, comme il doit se familiariser avec les programmes d'intervention, avec le matériel didactique et d'évaluation afin d'être en mesure de mettre en place une organisation adaptée à ces élèves.

Les commissions scolaires sont donc invitées à accorder une place privilégiée au phénomène de la douance et du talent lors de l'établissement de leur programme de perfectionnement. Elles pourront s'assurer de la collaboration des universités. Le Ministère pourra jouer un rôle dans la réalisation d'activités de perfectionnement sur le plan régional, notamment en facilitant la collaboration avec les u- versités et la concertation entre les commissions scolaires. Il souhaite de plus favoriser la multiplication des lieux d'échanges, par exemple en collaborant à la tenue de colloques.

Outre le perfectionnement, les programmes de formation initiale des enseignants doivent tenir compte de cette réalité, nouvellement reconnue, des élèves doués et talentueux. Quelques universités québécoises ont commencé à intégrer dans leur programme des cours relatifs à l'enseignement à ces élèves. Le Ministère les encourage à poursuivre dans cette direction et il invite les autres universités à inclure cette dimension dans la formation des enseignants.

Suite à la réalisation d'activités dans les champs présentés ci-dessus, les milieux auront à leur disposition une série d'outils pédagogiques qui faciliteront la mise en place de services adaptés aux élèves doués et talentueux. Par ailleurs, cette mise en place de services doit se faire sous le signe de la souplesse et de l'expérimentation. En effet, les mesures qui découleront des voies de développement proposées devront être ouvertes à la diversité afin de laisser une grande latitude aux milieux scolaires. Aussi, dans le contexte général de cette question, le développement des services doit-il s'appuyer sur une démarche expérimentale. Les modèles d'intervention qui ont donné les meilleurs résultats dans d'autres milieux ne peuvent être transplantés au Québec sans avoir été dûment expérimentés et réajustés. Ces modèles sont d'ailleurs mal connus encore, d'où la nécessité de les étudier, de les analyser en vue de leur application.

Cette approche de souplesse et d'expérimentation doit être secondée par une démarche articulée mais souple d'identification et de diffusion des initiatives et des solutions pédagogiques inventées par les milieux eux-mêmes.

Enfin, les actions à réaliser ne devraient pas donner lieu à des changements majeurs. Les écoles existent déjà, avec leur organisation, leurs ressources humaines, leurs instruments didactiques. Elles offrent une gamme de services éducatifs dont la qualité s'accroît constamment. Il ne s'agit pas de réinventer l'école ; il s'agit plutôt de trouver des solutions pédagogiques à la portée de l'école et facilement applicables dans la classe.

CONCLUSION

Aux nombreuses questions du départ, allant de la reconnaissance des élèves doués et talentueux jusqu'à l'approche pédagogique à privilégier auprès de ces élèves, le présent document, sans clore aucunement le débat, propose des éléments de réponse pour assurer à ces élèves des services adéquats. D'abord, le ministère de l'Éducation reconnaît, de façon non équivoque, la présence à l'école d'enfants aux capacités exceptionnelles pour lesquels il existe peu de services adaptés. En même temps, le Ministère lance une invitation explicite aux écoles afin que, dans leur projet éducatif, elles accordent à ces élèves une place qui leur permette d'accéder à des niveaux élevés d'excellence dans une foule de domaines. Pour s'assurer que cette visée de l'excellence ne concerne pas seulement le domaine cognitif, le Ministère propose une conception plus englobante de la douance et du talent, selon laquelle les activités éducatives doivent favoriser l'épanouissement de la personne dans les domaines tout aussi importants de la créativité, de l'affectivité et de la sensorimotricité.

L'examen d'une question particulière ou d'une catégorie d'élèves fournit ordinairement l'occasion de consolider, de préciser et de compléter les orientations de la mission éducative confiée aux différents partenaires. Le présent document sur les élèves doués et talentueux n'échappe pas à cette dynamique. Il propose en effet un certain nombre d'orientations particulières, placées sous le signe de l'excellence, qui invitent à un examen attentif de la pédagogie et des ressources retenues pour assurer à chaque élève des services éducatifs de qualité, adaptés à ses caractéristiques individuelles.

Il importe, en terminant, de rappeler le caractère exploratoire des propositions d'orientation de ce document concernant les élèves doués et talentueux. Cette perspective dynamique qui est présente tout au long du texte, incite à donner libre cours à la créativité, donc à refuser l'uniformité et la rigidité qui affligent trop souvent la pratique quotidienne de l'éducation. La mise en place des services adaptés aux élèves doués et talentueux, services qui devraient normalement résulter de la phase d'exploration envisagée, sera un pas de plus vers les objectifs d'excellence que vise le système québécois d'éducation.

Alberta Education, **Educating the gifted**, February 1985.

Alvino, James, **Do gifted and nongifted children learn differently?**, in **Principal**, May 1981, p. 58-60.

Alvino, James, **Guidance for the Gifted**, in **Instructor**, November-December 1981, p. 64-66.

Bergman, Jerry, **Twenty Suggestions for Teaching the Gifted**, in **G.C.T.**, 1981, No. 19, p. 54-55.

Bernal, Ernest M., Jr., **Gifted Programs for the Culturally Different** in **NASSP Bulletin**, March 1976, p. 67-76.

Bertrand Yves et Valois, Paul, **Les options en éducation**, Ministère de l'Éducation, Secteur de la planification, Québec, 1980, 471 pages.

Bloom, Benjamin S., et autres, **Taxonomie des objectifs pédagogiques. Tome 1 : domaine cognitif**, Traduit par Marcel Lavallée, Éducation Nouvelle, Montréal, 1969, 232 pages.

Bloom, Benjamin S., **Human Characteristics and School Learning**, McGraw-Hill Book Company, Toronto, 1976, 284 pages.

Bloom, Benjamin S., **Affective Outcomes of School Learning**, in **Phi Delta Kappan**, November 1977, p. 193-198.

Borthwick, Burton et coll., **Les élèves surdoués au Canada**, L'Association canadienne d'éducation, 1980.

Brassard, Jean-Charles, **Interventions destinées aux doués et talentueux (Environnement approprié)**, Commission scolaire du Lac Saint-Pierre, mars 1983, 64 pages.

Cagney, Margaret A., et Sakeiey, Elizabeth H., **Enrichment Activities for the Reader**, New Orleans, 1981, 12 pages.

Chall, Jeanne S., et Mirsky, Alan F., **Education and the Brain**, National Society for the Study of Education, University of Chicago Press, Chicago, 1978, 413 pages.

Chartrand, Luc, **Que faire des grosses boîtes?** In **Éducation Québec**, mai 1979, p. 26-30.

Chauvin, Rémy, **Les surdoués**, Collection Laurence Pernoud, Stock, 1975.

Clark, Barbara, **Growing up Gifted**, Columbus, Ohio, Charles E. Merril, 1979, 476 pages.

Colangelo, Nick, et Zaffrann, Ron, **Counseling the Gifted Student**, Wisconsin Univ., Madison, 1977, 33 pages.

Colon, Paula T., et Treffinger, Donald J., **Providing for the Gifted in the Regular Classroon — Am I really MAD?**, in **Roeper Review**, vol. 3., no 2, p. 18-21, Nov. Dec. 1980.

Commission des écoles catholiques de Montréal. **Pour mieux aider les enfants doués ou talentueux. Quelques documents de réflexion**. Octobre 1981.

Commission des écoles catholiques de Montréal. **Lesquels sont doués?** 1981.

Commission des écoles catholiques de Montréal. **Dépistage des élèves doués (es) ou talentueux(euses) par leurs pairs**. (approche sociométrique). Janvier 1982.

Commission des écoles catholiques de Montréal. **Dépistage des élèves doués par les enseignants. Marche à suivre**. Février 1982.

Commission des écoles catholiques de Montréal. **Dépistage par les parents des enfants particulièrement talentueux de niveau primaire ou secondaire. Marche à suivre**. Février 1982.

Conseil supérieur de l'éducation. **La place de l'étudiant dans l'institution scolaire**. Extrait de **L'État et les besoins de l'éducation**. Rapport 1979-1980.

Conseil supérieur de l'éducation. **La place faite aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage et aux jeunes doués ou talentueux dans une école secondaire en quête d'excellence**. 1985.

Coudé-Lord, Michelle. **Les enfants surdoués: des casse-tête pour les parents**. In **Le journal de Montréal**, 20 août 1981.

Couture, Germain. **Enrichissement et formules pédagogiques appropriés à l'éducation aux élèves doués et talentueux**. Trois-Rivières, mars 1985. 62 pages.

Cox, Ann, **The Gifted Student: a Neglected Presence?**, in **Teacher**, November/December 1979, p. 75-76.

Deiulio, A.M., et Deiulio, J.M., **And now (at last) we turn to the Gifted/Talented**, in **Kappa Delta Pi Record**, octobre 1980, p. 25-27.

Deshaies, Guy. **Doué, tais-toé!**. In **L'Actualité**, mai 1984, p. 48-56.

Dolan-Caron, Rita. **Projet d'implantation du programme destiné aux enfants à la Commission scolaire du Lac Saint-Pierre**. In **Le Nouvelliste**, 12 janvier 1982.

Doorly, Ann, **Microcomputers for Gifted Microtots**, in **G.C.T.**, No. 14, p. 62-64.

Doré, Ginette. **L'enfant doué, ses caractéristiques et ses besoins**. Commission scolaire de Chicoutimi, avril 1985. 142 pages.

Dunn, Rita, et Dunn, Kenneth, **Practical Approaches to Individualizing Instruction**, Parker Publishing Company, Inc., New York, 1972. 254 pages.

Dunn, Rita, et Dunn, Kenneth, **Educator's Self-Teaching Guide to Individualizing Instructional Programs**., Parker Publishing Company Inc., New York, 1975. 335 pages.

Dunn, Rita S., et Price, Gary E., **The Learning Style Characteristics of Gifted Students, Gifted Child Quarterly**, Vol. 24, No. 1, 1980, p. 55-56.

Ellis, Donna Longue, et autres, **Three Dimensional LIFT Model: a Gifted-Talented High School Program**, Natchitoches Parish School Board, Louisiana, 1980, 44 pages.

En collaboration, **Surdoués ou non**, Série d'émissions de la Radio-Télévision belge française; production: Robert et Rosine Georgin; réalisation: Eric Pauwels, décembre 1982, janvier et février 1983.

Feldman, David, **Toward a Nonelitist Conception of Giftedness**, in **Phi Delta Kappan**, May 1979, p. 660-665.

Fox, Lynn H., et Pyryt, Michael C., **Guidance of Gifted Youth**, in **The Educational Forum**, January 1979, p. 185-192.

Freeman, Joan, **Gifted Children**, University Park Press, Baltimore, 1979, 294 pages.

Gagnon, Lysiane, **Un racisme qui s'en prend aux surdoués**, In **L'Actualité**, septembre 1979, p. 16.

Gallagher, James J., **A plan for Catalytic Support for Gifted Education in the 1980's**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 180-184.

Gardner, H., **Quel avenir pour les enfants prodiges?** In **Psychologie**, décembre 1981, p. 34-38.

Gear, Gayle Haywood, **Accuracy of Teacher Judgment in Identifying Intellectually Gifted Children; a Review of the Literature**, in **The Gifted Child Quarterly**, Vol. 20, No. 4, 1976, p. 478-490.

Gingras, Pierre, **L'UQAM et les surdoués, une petite équipe qui a accompli beaucoup de travail**, In **La Presse**, 25 août 1981.

Gingras, Pierre, **Pour Albert Jacquard, la notion de quotient intellectuel constitue une erreur scientifique**, In **La Presse**, 22 août 1981.

Gingras, Pierre, **Les surdoués, actif ou embarras?** Série de cinq articles parus dans **La Presse** entre les 15 et 20 août 1981.

Ginsberg, Gina, **How to be a Gifted Parent in School**, in **G.C.T.**, 1978, No. 4, p. 337-339 et 345.

Gouvernement du Québec, **La politique québécoise du développement culturel**, Québec, 1978, 472 pages.

Gouvernement du Québec, **Bâtir le Québec, énoncé de politique économique**, Québec, 1979, 523 pages.

Harrow, Anita J., **Taxonomie des objectifs pédagogiques**, Tome 3, **domaine psychomoteur**, Traduit par Marcel Lavallée, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1977, 125 pages.

Harvey, Karen, et Horton, Lowell, **Bloom's Human Characteristics and School Learning**, in **Phi Delta Kappan**, November 1977, p. 189-193.

Hedbring, Charles, et Rubenzer, Ronald, **Integrating the IEP and SOI with Educational Programming for the Gifted**, in **The Gifted Child Quarterly**, Vol. 23, No. 2, 1959, p. 538-545.

Hedrick, John, et Perry, Phillis, **Common Sense about Educating the Gifted and Talented**, in **Educational Leadership**, January 1980, p. 346-350.

Husen, Torsten, **Influence du milieu social sur la réussite scolaire**, Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'Enseignement, OCDE, 1975.

Isaacs, Ann Fabe, **The Gifted, Talented and Creative, a two Decade Comparison of Needs**, in **Creative Child and Adult Quarterly**, Vol. 3, No. 3, 1978, p. 15-30.

Isaacs, Ann Fabe, **The ISAAC'S Three-Way Gifted-Talented-Creative Developmental Growth Check List**, in **Creative Child and Adult Quarterly**, Vol. 3, No. 3, 1978, p. 191-201.

Jacquard, Albert, **Surdoué : le mot et la réalité**, Conférence prononcée au Quatrième congrès international sur l'enfance douée, Montréal, août 1981.

Johnson, Christopher, **Smart Kids have Problems too**, in **Today's Education**, Feb. March 81, p. 26-29.

Jolin, Monique, **Plus ou moins intelligent, quelle importance?** In **Éducation Québec**, mai 1980, p. 5-7.

Karnes, Frances A., et Karnes, M. Ray, **Parents and Schools; Educating Gifted and Talented Children**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 236-248.

Karnes, Merle B., et autres, **Preschool Talent Checklists: Manual**, Illinois, University, 1978, 42 pages.

Karnes, Merle B., et autres, **The Young Gifted/Talented Child: Programs at the University of Illinois**, in **Elementary School Journal**, January 1982, p. 195-213.

Kathena, J., **The Gifted Child in the United States and Abroad**, in **Gifted Child Quarterly**, Vol. 21, 1977, p. 372-387.

Kester, Ellen S., **S.O.I.: a Qualitatively Different Program of the Gifted**, in **The Creative Child and Adult Quarterly**, Summer 1979, p. 112-117.

Krathwohl, David R., et autres, **Taxonomie des objectifs pédagogiques. Tome 2: domaine affectif**, Traduit par Marcel Lavallée, Éducation Nouvelle, Montréal, 1970, 231 pages.

Lake, Sara, **Gifted Education, a Special Interest Resource Guide in Education**, San Mateo Education Resources Center, Oryx Press, Phoenix, 1981.

Laurin, Camille. **L'enseignante et l'enseignant: des professionnels**. Ministère de l'Éducation, décembre 1981.

Laycock, Franck. **Gifted Children**. Scott, Foresman and Company, Glenview, Ill., 1979, 184 pages.

Lévesque, Mireille. **L'égalité des chances en éducation**. C.S.E., 1979.

Lindsay, Bryan. **Leadership Giftedness: Developing a Profile**. in **Journal for the Education of the Gifted**, 1978, Vol. 1, No. 1, p. 65-69.

Lytle, Wilham Grant. et Campbell, Noma Jo., **Do Special Programs Affect the Social Status of the Gifted?**, in **The Elementary School Journal**, Vol. 80, No. 2, 1979, p. 93-97.

Massé, Pierrette. **Recherche théorique et analyse de certaines activités concernant les enfants doués ou talentueux**. CECM, août 1980.

McCabe, Michael V., **A matrix Based Plan to Help Identify Gifted Students**. Univesity of Virginia, 1978, 15 pages.

Miller, G. Donald. **Who is Gifted?**, in **Independent School**, May 1980, p. 12-16.

Ministère de l'Éducation. **L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec**. Rapport du comité provincial à l'enfance inadaptée (COPEX). Québec, 1976.

Ministère de l'Éducation. **L'École québécoise. Énoncé de politique et plan d'action. L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage**. Québec, 1978. 39 pages.

Ministère de l'Éducation. **L'École Québécoise. Énoncé de politique et plan d'action**. Québec, 1979. 163 pages.

Ministère de l'Éducation. **L'École s'adapte à son milieu. Énoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible**. Québec, 1980. 133 pages.

Ministère de l'Éducation. **Politique générale d'évaluation pédagogique**. Secteur du préscolaire, du primaire et du secondaire. Québec, 1981. 23 pages.

Ministère de l'Éducation. **Guide d'adaptation des régimes pédagogiques pour les élèves doués. Document préliminaire**. Comité pour élèves doués, Québec, décembre 1981. 27 pages.

Ministère de l'Éducation. **Assises théoriques et propositions d'aménagements organisationnels et pédagogiques pour assurer des services de qualité aux élèves doués ou talentueux**. Rapport du comité sur la douance. Québec, mai 1982. 157 pages.

Ministère de l'Éducation. **La formation professionnelle des jeunes. Propositions de relance et de renouveau**. Québec, 1982. 87 pages.

Ministère de l'Éducation. **L'École québecoise: une école communautaire et responsable**. Québec, 1982. 99 pages.

Ministère de l'Éducation. **Énoncé de politique sur les services personnels aux élèves**. Québec, août 1982. 31 pages.

Ministère de l'Éducation. **Énoncé de politique sur les services complémentaires aux élèves**. Document de consultation. Québec, août 1982. 55 pages.

Ministère de l'Éducation. **Micro-informatique : proposition de développement ; utilisation de la micro-informatique à des fins pédagogiques dans les réseaux d'enseignement**. Québec, 1985. 47 pages.

Ministère de l'Éducation. **L'apprentissage, l'enseignement et les nouveaux programmes d'études**. Québec, 1984. 53 pages.

Ministère de l'Éducation. **Les cheminements particuliers de formation de base**. Document d'orientation. Québec, 1985. 55 pages.

Ministère de l'Éducation. **L'adaptation de l'enseignement**. Québec, 1985. 57 pages.

Myers, David G., et Ridl, Jac. **Aren't all Children Gifted?**, in **Today's Education**, Feb.-March 1981, p. 30-33.

Nicely, Robert F., et autres, **Teachers' Attitudes toward Gifted Children and Programs — Implications for Instructional Leadership, in Education**, Vol. 101, No. 1, 1980, p. 12-15.

N.J.E.A. Convention, **Gifted or Talented, a Closer Look, NJEA Review**, December 1981, p. 9-11.

Norton, Richard, et Dorman, Glenn, **The Gifted Child Fallacy**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 249-255.

Oliver, Albert I., **Make Mine a Mini**, in **G.C.T.**, 1973, No. 2, p. 17-20.

Parke, Beverly N., Identification of Gifted and Talented Students, in **Journal of Career Education**, June 1981, p. 311-317.

Parker, Marilyn, et autres, **Parenting the Gifted Adolescent**, in Roeper review, Vol. 2, No. 4, May-June 1980, p. 40-42.

Pennsylvania State Department of Education, **Guide for Organizing and Operating Programs for the Mentally Gifted and Talented**, Harrisburg, 1978, 41 pages.

Pledgie, Thomas K., **Giftedness among Handicapped Children: Identification and Programming Development**, in **Journal of Special Education**, Vol. 16, No. 2, Summer 1982, p. 221-227.

Poirier, Jérôme. **L'éducation des élèves doués et/ou talentueux dans la classe dite « régulière »**. Université de Montréal, décembre 1982. 80 pages.

Renzulli, Joseph S., **The Enrichment Triad Model: a Guide for Developing Defensible Programs for the Gifted and Talented**, Creative Learning Press, Inc., Connecticut, 1977, 88 pages.

Renzulli, Joseph S., **Instructional Management Systems: a Model for Organizing and Developing in-Service Training Workshops**, in **The Gifted Child Quarterly**, Vol. 21, No. 2, 1977, p. 186-195.

Renzulli, Joseph S., **What Makes Giftedness; a Reexamination of the Definition**, in **Science and Children**, March 1979, p. 14-15.

Renzulli, Joseph S., et autres, **Curriculum Compacting; an Essential Strategy for Working with Gifted Students**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 185-194.

Renzulli, Joseph S., et Gable, Robert K., **A Factorial Study of the Attitudes of Gifted Students Toward Independent Study**, in **The Gifted Child Quarterly**, Vol. 20, No. 1, 1976, p. 91-99.

Renzulli, Joseph S., et Smith, Linda H., **A Practical Model for Designing Individual Educational Programs (IEP) for Gifted and Talented Students**, in **G.C.T.**, 1980, No. 11, p. 3-8.

Rossillon, Véronique, et autres, **De quelques propositions dans l'intérêt des enfants intellectuellement doués**, Jeunes vocations artistiques, littéraires et scientifiques, Paris, juin 1981, 5 pages.

Rubenzer, Ron, **Identification and Evaluation Procedures for Gifted and Talented Programs**, in **The Gifted Child Quarterly**, Summer 1979, p. 304-316.

Rubenzer, Ronald L., et Twaite, James A., **Attitudes of 1 200 Educators toward the Education of the Gifted and Talented: Implications for Teacher Preparation**, in **Journal for the Education of the Gifted**, 1979, Vol. 2, No. 4, p. 202-213.

Rubinstein, Robert E., **The High Potential Low Achiever**, in **School and Community**, January 1980 p. 26-28.

Ryan, Gary T., **An Analysis of Motivational Factors of Gifted Learners**, Southwest Education Research Association, Dallas, 1981, 11 pages.

Schlesinger, B. Edward, **An Untapped Resource of Inventors: Gifted and Talented Children**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 215-220.

Schlichter, Carol L., **Environmental Studies for the Young Gifted Child**, in **The Regular Classroom in Teaching Exceptional Children**, September 1981, p. 5-10.

Schurr, Sandra, **Use a Building Learning Center Enrichment Program to Meet Needs of Gifted/Talented**, Dallas, Texas, 1979, 19 pages.

Shore, Bruce M., **Teacher Training for the Gifted and Major Issues in Gifted Child Education**, in **Canadian Journal of Education**, Vol. 4, No. 3, 1979, p. 75-88.

Shore, Bruce M., **The Education of Gifted and Talented Children in Quebec in the Short and Medium Term**, McGill University, December 1982, 84 pages.

Simonnet, Dominique, **Intelligence: les premiers pas**, In **L'Express**, No. 1639, décembre 1982, p. 72-79.

Sisk, Dorothy, **Every Child in Gifted Programs?**, in **Instructor**, April 1979, p. 84-92.

Sisk, Dorothy A., **Caring and Sharing: Moral Development of Gifted Students**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 221-229.

St-Jacques, Marcel. **Pour mieux répondre aux besoins des enfants doués**. In **La Presse**, 30 juillet 1982.

St-Jacques, Marcel. **Quelques propositions pour mieux servir au plan scolaire les élèves doués ou talentueux du préscolaire, du primaire et du secondaire**. Montréal, décembre 1982. 49 pages.

Stanley, Julian, **Educational Non-Acceleration: an International Tragedy**, in **G.C.T.**, 1978, No. 5, p. 2-5, 55-57, 60-63.

Strobert, Barbara, et Alvarez, Frank R., **The Convocation Model Project: a Creative Approach to the Study of Science for Gifted Disadvantaged Students**, in **The Elementary School Journal**, January 1982, p. 250-255.

Swick, Dana F., **The Murfreesboro Program for the Gifted and Talented**, in **G.C.T.**, 1981, No. 10, p. 51-53.

Terman, L., et Oden, M., **The Stanford Studies of the Gifted**, in P. Wetley (Ed.), **The Gifted Child**, Boston 1951.

Tidwell, Romeria, **A Psycho-Educational Profile of 1 593 Gifted School Students**, in **Gifted Child Quarterly**, Spring 1980, p. 63-68.

Tongue, Cornelia, et Sperling, Clarman, **An Identification Model: Gifted and Talented**, North Carolina State Department of Public Instruction. Raleigh, 1976, 65 pages.

Treffinger, Donald J., **Guidelines for Encouraging Independence and Self-Direction among Gifted Students**, in **The Journal of Creative Behavior**, 1978, Vol. 12, No. 1, p. 14-20.

Treffinger, Donald J., **Individualized Education Program Plans for Gifted and Talented, and Creative Students**, Los Angeles, 1979.

Tremblay, Alain. **Propositions sur des moyens de sensibilisation à la douance et au talent et sur les mécanismes d'identification des élèves doués et talentueux**. Trois-Rivières, mars 1983. 51 pages.

Tuttle, Frederick B., **Gifted and Talented Students. What Research Says to the Teacher**, National Education Association, Washington, D.C., 1978. 33 pages.

U.S. Commissioner of Education, **Education of the Gifted and Talented**, Washington D.C., Report to the Congress of the United States, 1972.

Uhler, Sayre, **A confederacy against the Gifted**, in **Phi Delta Kappan**, December 1977, p. 285-286.

Wasserman, Selma, **Teaching the Gifted: Preparing Tomorrow's Leaders**, Simon Fraser University, British Columbia, s.d.

Whitmore, Joanne. **Identifying and Programming for Highly Gifted Underachievers in the Elementary School**, in **Yearbook of Special Education 1980-1981**, p. 365-380.

Whitmore, Joanne R., **Recognizing and Developing Hidden Giftedness**, in **The Journal of Elementary School**, January, 1981, p. 274-285.

Wilson, Victoria, **The Enrichment Triad in Action**, in **G.C.T.**, Jan.-Feb., No. 6, 1979, p. 8-9, 58-60.

Witty, Elaine P., **Equal Educational Opportunity for Gifted Minority Group Children: Promise or Possibility?**, in **The Gifted Child Quarterly**, Vol. 22, No. 3, 1978, p. 344-352.

Wolf, Joan, et Stephens, Thomas, **Individualized Educational Planning for the Gifted**, in **Roeper Review**, Dec. 1979, Vol. 2, No. 2, p. 11-12.

Ziv, Avner. **Le problème des enfants intellectuellement surdoués**. In Revue **de psychologie appliquée**, 1976, p. 27-38.

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Éducation

Un système scolaire qui s'est donné pour grande orientation d'assurer à tous des services éducatifs de qualité permettant à chacun le plein épanouissement de sa personnalité et respectant les besoins différents de chacun des élèves, devrait aussi se préoccuper des élèves doués et talentueux. L'occasion est bien choisie pour redonner sa place à l'*excellence* dans le système scolaire.

85-104
/ 28-1743